



## Conseil général

Séance du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis, du jeudi 15 décembre 2016, à 20.15 heures, dans la salle du Tribunal

**Présidence :**

**Mme Carine Meyer, Présidente – UO+PS**

**Membres du Bureau :**

**M. Rodolphe Genoud, Vice-président – UDC-PAI**

**Mme Charlotte Berthoud – PDC**

**Mme Ana Rita Domingues – UO+PS**

**M. Alexandre Genoud – UDC-PAI**

**M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI**

**Mme Marina Meyer – PLR**

**Excusés :**

**Mme Patricia Blanc – PDC**

**M. Jacques Genoud – PDC**

**M. Alexandre Huwiler – PDC**

**M. Morgan Pires – UDC-PAI**

**Absent : -**

**Conseil communal :**

**M. Damien Colliard, Syndic**

**M. Charles Ducrot, Vice-syndic**

**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**

**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal**

**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal**

**Mme Christine Genoud, Conseillère communale**

**M. Steve Grumser, Conseiller communal**

**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**

**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale**

**Preneur du PV :**

**Mme Annik Grand, secrétaire**

**Invité : -**



## Séance du 15 décembre 2016

### 1 Ouverture de la séance

2  
3 A 20h15, Mme Carine Meyer, Présidente, ouvre la séance du Conseil général du 15 décembre et  
4 salue les membres du Conseil communal (CC) et du Conseil général (CG), les Chefs de services  
5 ainsi que le public et les représentants de la presse.  
6

7 Selon l'art. 38 de la loi sur les communes et l'art. 25 du règlement du Conseil général, elle  
8 constate que la séance a été convoquée conformément aux dispositions légales. Les documents  
9 et les messages ont été distribués dans les délais légaux et la convocation a été publiée dans la  
10 presse locale.  
11

12 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé.  
13 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.  
14

15 Avant de passer à l'appel, Mme la Présidente souhaite rappeler qu'en cas d'empêchement de  
16 siéger, selon le règlement du Conseil général, art. 29 al. 2 : « *les personnes empêchées*  
17 *s'excusent auprès du secrétariat communal* ».  
18

19 Les personnes excusées ce soir sont Mme Patricia Blanc et MM. Jacques Genoud, Alexandre  
20 Huwiler et Morgan Pires.  
21

---

### 22 01 Appel

23  
24 Le Bureau peut donc procéder à l'appel.  
25

26  
27 Présents : 46

28 Excusés : 4

29 Absent : 0 (*M. Morgan Pires a annoncé son absence au Secrétariat communal à fin novembre*)

30 Majorité absolue : 24  
31

32 Mme la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil général peut délibérer  
33 valablement.  
34

35 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
36 dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, elle prie tous  
37 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur  
38 groupe politique, et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque.  
39

40 Les textes des interventions doivent impérativement être remis à la secrétaire, Mme Annik Grand,  
41 au terme de la séance.  
42

43 Mme la Présidente ouvre cette séance du Conseil général, à la veille des fêtes de fin d'année,  
44 après une longue pause estivale, des élections cantonales qui ont fait couler beaucoup d'encre et  
45 enflammé les réseaux sociaux. Elle profite de féliciter les élus de la Commune, tous partis  
46 confondus, et leur souhaite plein succès à Fribourg pour cette nouvelle législature. Elle félicite  
47 également le nouveau Préfet, M. François Genoud, pour son élection.  
48

49 En qualité de Présidente, Mme Carine Meyer a eu le plaisir d'assister à quelques événements :

- 50 • La 2<sup>ème</sup> partie de la tournée des montagnes
- 51 • La sortie du personnel communal
- 52 • La cérémonie d'intronisation à La Confrérie du Gruyère
- 53 • Le souper du Club Alpin Suisse, section Dent de Lys
- 54 • La visite d'un système de câblage pour l'exploitation des forêts  
55

56 La vie est malheureusement parfois teintée de couleurs plus sombres. Mme Carine Meyer invite  
57 les Conseillers généraux, en mémoire de ceux qui ont vécu un deuil dans leur entourage, à se  
58 lever et à respecter quelques instants de silence.  
59  
60

---



61 **02 Procès-verbal de la séance du 14.07.2016**

62  
63 Mme la Présidente apporte le complément d'information suivant, de la part de la Préfecture de la  
64 Veveyse.

65  
66 « *Dans le rapport de la Maison St-Joseph communiqué par M. Jaques Genoud, concernant le*  
67 *foyer de jour, l'information venant du Conseil d'Etat fribourgeois n'était pas encore connue de la*  
68 *Commission de la Maison St-Joseph. Cependant, le Préfet nous informe que la décision du*  
69 *nombre de places de jour avait été prise antérieurement et confirme ainsi ces 2 places*  
70 *supplémentaires accordées à la Maison St-Joseph.* »

71  
72 Aucune autre remarque n'est faite. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec l'information  
73 complémentaire donnée par Mme Meyer.

74

75

76 **03 Planification financière 2016-2020**

77

78 Mme la Présidente donne la parole à Mme Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances, et à  
79 M. Charles Ducrot pour la présentation de la planification financière 2016-2020. Elle rappelle que

80 ce point ne nécessite pas de vote, car c'est un outil de travail.

81 M. Charles Ducrot débute la présentation.

82  
83 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
84 *chers collègues,*

85  
86  
87 *J'ai le plaisir de vous présenter la planification financière 2016-2020. Nous allons aborder cette*  
88 *planification en 7 points.*

- 89 *1. Bases légales*  
90 *2. Utilité de la planification financière*  
91 *3. Attributions*  
92 *4. Les données de la planification financière*  
93 *5. Analyse financière de 2011 à 2015*  
94 *6. Planification financière de 2016 à 2020*  
95 *7. Appréciation des finances communales à l'aide de la planification financière*

96  
97 *Voici d'abord un rappel des bases légales :*

98  
99 *L'établissement de la planification financière est issu de la Constitution fribourgeoise. Il s'agit*  
100 *d'une obligation de la faire pour toutes les communes.*

101  
102 *La législation sur les communes précise les éléments nécessaires à son établissement. Elle*  
103 *définit les rôles et compétences du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil*  
104 *général.*

105  
106 *L'utilité de la planification financière :*

107 *Il s'agit d'un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune, à la fois pour le*  
108 *Conseil communal, mais aussi pour le Conseil général.*

109  
110 *C'est aussi un outil de communication qui permet de vous transmettre des informations, mais*  
111 *également à la population puisqu'elle est publiée sur notre site Internet.*

112  
113 *La planification est encore un outil de prévision à 5 ans qui précise les incidences financières des*  
114 *décisions passées et des choix futurs.*

115  
116 *Traitant d'éléments à venir et par conséquent inconnus, la planification financière comporte*  
117 *naturellement une part d'incertitude. Il serait utopique de croire à des prévisions exactes.*  
118 *Toutefois, ayant fait l'exercice par le passé, on constate qu'on se retrouve finalement assez*  
119 *proche de la réalité.* »

120



121 Mme Chantal Vasta poursuit la présentation avec les attributions : «

- 122
- 123 • *Le CC établit le plan financier sur 5 ans et le met à jour au moins une fois par année (fait*
  - 124 *entre mai et juin 2016)*
  - 125 • *Le CC transmet le plan financier à la Commission financière pour préavis (fait le 13 juillet et*
  - 126 *la rencontre s'est tenue le 29 août)*
  - 127 • *Le CC adopte le plan financier sur préavis de la Commission financière (13 septembre)*
  - 128 • *Le CC transmet le plan financier au CG (22 novembre)*
  - 129 • *La Commission financière donne son préavis au CC sur le plan financier et ses mises à*
  - 130 *jour (6 septembre)*
  - 131 • *La Commission financière fait rapport au CG et donne son préavis sous l'angle de*
  - 132 *l'engagement financier*
  - 133 • *Le CG prend acte, ce soir, du plan financier*

134

135 *Les données de la planification financière*

136

137 *Tout d'abord, il s'agit d'analyser le passé. Que s'est-il passé durant les 5 dernières années ?*

138

139 *C'est tenter, aussi, de définir l'évolution de la population en fonction des constructions en cours*

140 *et des projets. C'est aussi faire l'inventaire des projets d'investissements, les planifier, les chiffrer*

141 *et calculer leur incidence. Il faut encore définir les taux de croissance des charges, des revenus,*

142 *de l'endettement. Il faut également effectuer les mesures correctives et ensuite analyser*

143 *l'évolution des contribuables.*

144

145 *L'analyse financière*

146

147 *Le CC vous a transmis une note explicative sur l'analyse financière portant sur les comptes de*

148 *2011 à 2015 ainsi que sur la planification financière de 2016 à 2020.*

149 *Un tableau synoptique du plan financier regroupant l'évolution de la population, les dépenses*

150 *d'investissements, les charges et revenus de fonctionnement, la marge d'autofinancement*

151 *permettant de financer les dépenses d'investissement ainsi que l'évolution de l'endettement vous*

152 *a également été remis.*

153

154 *Je ne vais pas les parcourir avec vous, mais je vais vous commenter quelques graphiques*

155 *figurant dans cette note.*

156

157 *Même si l'analyse doit se porter sur les 5 dernières années comme je vous l'ai expliqué, j'ai*

158 *choisi de vous présenter ce soir l'évolution des comptes des 10 dernières années. Les courbes*

159 *de tendances sont plus significatives.*

160

161 *Le graphique présenté au CG renseigne sur l'évolution des charges et revenus nets des comptes*

162 *des années 2006 à 2015. Par net, on entend les montants sans les imputations internes,*

163 *prélèvements ou attributions aux réserves, ainsi que les amortissements. Vous remarquerez que*

164 *les revenus se situaient à 25.6 millions en 2006 pour atteindre 34.5 millions en 2015, soit 8.9*

165 *millions d'augmentation en 10 ans. Par contre, si l'on observe l'évolution depuis 2011 à 2015, les*

166 *revenus ont évolué de 32 millions en 2011 à 34.5 millions en 2015, soit 2.5 millions seulement.*

167 *On remarquera un ralentissement des revenus de 2012 à 2014, mais heureusement une*

168 *progression en 2015.*

169

170 *Les charges nettes se situaient à 21.7 millions en 2006 pour atteindre 29.9 millions en 2015, soit*

171 *8.2 millions d'augmentation. Durant ces 10 dernières années, les charges ont évolué moins vite*

172 *que les revenus. Par contre, comme pour les revenus, si l'on observe l'évolution depuis 2011 à*

173 *2015, les charges ont évolué de 25.5 millions en 2011 à 29.9 millions en 2015, soit 4.4 millions.*

174 *Pour cette période, les charges ont évolué plus vite.*

175

176 *S'agissant de la marge d'autofinancement qui permet de financer les amortissements, elle se*

177 *situait à 3.9 millions en 2006 avec une augmentation à 6.5 millions en 2011 pour se situer à 4.6*

178 *millions en 2015.*

179

180 *Le graphique suivant renseigne sur l'activité d'investissements également de ces 10 dernières*

181 *années. L'activité a été plutôt soutenue en 2012/2013 avec la construction de l'école du Lussy,*



182 *les travaux d'endiguement de la Veveyse, des achats de terrain à la Rte de Montreux, à Pra*  
183 *Gremy et aux Pré aux Oies. Les travaux de turbinage ont aussi été réalisés.*

184  
185 *Les investissements nets se sont élevés à 32.8 millions pour la période de 2011 à 2015 alors que*  
186 *nous avons planifié un montant de 23.9 millions.*

187  
188 *La marge d'autofinancement a été aussi plus importante que les prévisions, ce qui a permis*  
189 *d'effectuer des amortissements extraordinaires pour 18.7 millions.*

190  
191 *S'agissant de l'endettement, au 31.12.2015, il se situe à 40.7 millions, soit Fr. 6'300.- par*  
192 *habitant, alors que les prévisions tablaient sur 41.7 millions. Il faut savoir que le montant de 40.7*  
193 *millions inclut la dette du patrimoine financier (terrains, CAB,...) qui s'élève à 16 millions.*

194  
195 *La population a évolué depuis 2011 à 2016 en moyenne de 2.6 % par an ce qui représente*  
196 *environ 147 habitants par an.*

197  
198 *Nous constatons pour la première fois une différence entre les estimations et la population réelle.*  
199 *La tendance au prolongement des procédures pour les projets immobiliers se confirme, d'où ce*  
200 *décalage dans l'évolution de la population.*

201  
202 *Au 31.12.2015, notre Commune comptait 6'465 habitants. »*

203  
204 *La planification 2016-2020 est présentée par M. Ducrot.*

205  
206 *« On est parti du passé pour essayer d'extrapoler et de trouver des tendances sur l'avenir.*

207  
208 *Le CC a évalué les investissements en terme de coûts de réalisation, en terme de charges de*  
209 *fonctionnement et en terme de charges financières.*

210  
211 *Cet outil permet de définir les priorités.*

212  
213 *Le total des investissements nets d'intention pour la période 2016-2020 s'élève à 40.1 millions*  
214 *(dépenses – recettes = dépenses nettes investissements), selon une liste détaillée transmise à la*  
215 *Commission financière*

216  
217 *Voici quelques informations sur les investissements importants.*

218  
219 

- *La vente des terrains du lotissement de Montmoirin, de 8.7 millions, était prévue en 2016*  
220 *mais sera reportée en 2017 (déduit des investissements)*

221 

- *Les travaux en cours ont été intégrés (caserne, d'autres éléments pour l'eau ou l'épuration,*  
222 *etc...)*

223 

- *Les gros projets sont :*
  - *Nouvelle école des Pléiades avec salle de gym : 18.8 millions*
  - *Liaison routière Péralla – Sous le Bourg : 2.3 millions*
  - *Déplacement gare – participation communale pour les aménagements*  
226 *routiers et piétons : 3 millions*
  - *Réaménagement de la route du Lussy : 2.5 millions*
  - *Transformations / agrandissements divers bâtiments : 7.6 millions*
  - *Investissements liés au PGEE pour l'épuration et au PIEP pour l'eau*  
231 *potable planifiés et financés en partie par les taxes de*  
232 *raccordement/charges de préférences (50 % à facturer y compris secteur*  
233 *gare 8.9 millions estimées). »*

234  
235 *Mme Vasta poursuit avec le résultat de la planification.*

236  
237 *« Je vous présente le graphique de l'évolution de la population supposée jusqu'en 2022.*

238  
239 *L'outil de planification est toujours le même depuis 2007. Il est basé sur les permis délivrés et les*  
240 *projets de construction. On remarque une évolution rapide de la population surtout en 2018 et*  
241 *2020. A noter qu'au 31.12.2016, nous avons planifié 6'597 habitants avec cet outil. Selon le*  
242 *Contrôle des habitants, à ce jour, nous sommes 6'535, soit 60 habitants de moins que la*  
243 *prévision, mais l'année n'est pas terminée.*

244



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

245 *Le graphique suivant montre l'évolution supposée des charges et revenus nets de 2016 à 2020,*  
246 *toujours sans les imputations internes, prélèvements ou attributions aux réserves, ainsi que les*  
247 *amortissements. On remarquera que les revenus planifiés évoluent de 33.7 millions en 2016 à*  
248 *39.4 millions en 2020 soit 5.7 millions.*

249  
250 *Quant aux charges supposées et planifiées, elles évoluent plus vite que les revenus, de 30.8*  
251 *millions en 2016 elles sont estimées à 38.5 millions en 2020, soit en augmentation de 7.7*  
252 *millions.*

253  
254 *La marge d'autofinancement ne permet pas de financer les amortissements, surtout depuis 2019.*

255  
256 *Il faut savoir que cette planification ne tient pas compte des recettes extraordinaires, car elles ne*  
257 *sont tout simplement pas prévisibles.*

258  
259 *Pour rappel, les recettes extraordinaires des années 2011 à 2015 ont permis d'effectuer des*  
260 *amortissements extraordinaires pour plus de 18 millions. »*

261  
262 L'évolution de l'endettement est présentée par M. Ducrot.

263  
264 *« L'évolution de l'endettement, tel qu'il est prévu avec les investissements, passerait de Fr.*  
265 *40'760'245 en 2015 à Fr. 72'786'688 en 2020. Comme l'a précisé Mme Vasta, on ne tient pas*  
266 *compte des amortissements supplémentaires qui s'élevaient, pour la dernière période, à 18.7*  
267 *millions.*

268  
269 *On a aujourd'hui un endettement qui s'élève à Fr. 6'300.-/habitant. Si nous n'avons pas de*  
270 *entrées financières, on passera à Fr. 7'300.-/habitant d'endettement. Il faut se rappeler qu'on*  
271 *compte sur une évolution de la population à environ 9'300 habitants en 2020. Par contre, si on*  
272 *maintient des recettes supplémentaires, l'endettement net par habitant passera de 6'300.- à Fr.*  
273 *5'766.-. Donc malgré l'investissement, il faut le reporter en fonction de l'évolution de la population*  
274 *et on pourrait retrouver une diminution de l'endettement net par habitant.*

275  
276 *Encore une fois, ce sont des prévisions. Nous verrons au fil des années, mais ces chiffres nous*  
277 *donnent quand même de bonnes indications puisqu'il faut toujours reporter l'évolution de*  
278 *l'endettement avec celle de la population. »*

279  
280 M. Charles Ducrot poursuit encore avec le point : appréciation des finances communales à l'aide  
281 de la planification financière

282  
283 *« On ne maîtrise vraiment pas tout.*

- 284  
285 ✓ *Les incidences d'une nouvelle loi (par exemple la loi scolaire)*  
286 ✓ *Les incidences de la RIE III - réforme d'imposition des entreprises - qui est méconnue*  
287 *aujourd'hui. Pour la Commune de Châtel-St-Denis, la différence ne devrait pas être*  
288 *énorme, mais nous verrons.*  
289 ✓ *Autre élément important, l'arrivée ou le départ de très bons contribuables*  
290 ✓ *Les incidences conjoncturelles sur les recettes fiscales*  
291 ✓ *L'évolution de la population*

292  
293 *En dernier lieu, j'aimerais dire que malgré ces incertitudes, la planification financière reste très*  
294 *utile pour le CC, mais également pour vous.*

295  
296 *Merci de votre attention. »*

297  
298 Mme la Présidente remercie Mme Vasta et M. Ducrot pour cette présentation et passe ensuite la  
299 parole à Mme Annelise Chaperon pour le préavis de la Commission financière.

300  
301 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
302 *communaux, chers collègues,*

303  
304 *La Commission financière a reçu les documents relatifs à la planification financière 2016-2020 et*  
305 *celle-ci lui a été présentée le 29.08.2016 par MM. Damien Colliard et Charles Ducrot ainsi que*  
306 *Mme Chantal Vasta. Nous avons obtenu les réponses et éclaircissements aux questions et points*  
307 *que nous avons soulevés.*



308 *Après analyse, la Commission financière a émis les remarques suivantes :*

- 309
- 310 - *Elle apprécie la présentation de la planification 2016-2020 qu'elle juge détaillée et complète*
- 311 - *Elle a constaté que la marge d'autofinancement pourrait se péjorer ces prochaines années,*
- 312 *ce qui provoquerait une augmentation sensible de la dette de manière générale, ainsi que de*
- 313 *la dette par habitant. Ceci rend clairement nécessaire une priorisation des futurs*
- 314 *investissements.*
- 315 - *Elle se montre préoccupée par le fait que plusieurs investissements ne sont pas chiffrés dans*
- 316 *cette planification. Ceci est notamment le cas pour les divers projets du stade du Lussy, du*
- 317 *bâtiment de la voirie, ainsi que de l'achat des parcelles en zone d'intérêt général à la Rte du*
- 318 *Lac Lussy.*
- 319 - *La Commission souhaite que lors des prochaines planifications, une projection des recettes*
- 320 *d'investissement prévues soit également indiquée.*
- 321 - *Elle souligne le fait que cette planification doit rester un outil de travail, très utile au pilotage*
- 322 *des finances communales, mais ne reflète pas complètement les budgets qui seront soumis*
- 323 *au CG ces prochaines années.*

324

325 *Pour conclure, la Commission financière demande au CC, pour les années à venir, que la*

326 *planification financière soit présentée lors d'une autre séance du CG que celle des budgets.*

327

328 *Merci de votre attention. »*

329

330 Mme la Présidente remercie Mme Chaperon et demande s'il y a des remarques dans

331 l'assemblée. M. Jamain souhaite intervenir.

332

333 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*

334 *communaux, chers collègues,*

335

336 *Ceci est une remarque du groupe PLR. Elle porte sur l'endettement net par habitant qui se*

337 *monte, comme vous avez lu, à Fr. 6'305.- pour 2015.*

338

339 *Je ne tiens pas à vous noyer sous une avalanche de chiffres. Toutefois, quelques données sont*

340 *nécessaires pour éclairer notre propos.*

341

342 **10'000**

343 *Environ 10'000 habitants, telle est la prévision de la population vers 2022. Dans la notice*

344 *explicative fournie par le CC, il est planifié que l'évolution de la population de notre Commune va*

345 *fortement augmenter d'ici la fin de la législature. Il est précisé que cette planification peut varier,*

346 *entre autre, en fonction de l'évolution du marché immobilier.*

347

348 *Or, les projets immobiliers escomptés à ce jour piétinent. De ce fait, les évolutions attendues de la*

349 *population pour les années 2018 à 2022 seront étalées et partiellement reportées sur la*

350 *prochaine législature. Par contre, la prévision d'endettement pour 2020 pourrait se confirmer si*

351 *aucune modération n'est appliquée aux investissements envisagés.*

352

353 **De 6'305 à 7'700**

354 *Fr. 7'700.-, c'est la montant de l'endettement net par habitant prévu pour 2020, soit une*

355 *progression de Fr. 1'395.- par rapport à aujourd'hui. Sur la législature, cela représenterait environ*

356 *Fr. 280.-/an et par habitant. A titre indicatif, entre 2014-2015, l'endettement net par habitant n'a*

357 *augmenté que de Fr. 54.-.*

358

359 **1 %**

360 *Pour éviter le scénario de devoir faire le choix d'une augmentation des impôts, toujours*

361 *impopulaire, le groupe PLR demande que le CC modère les investissements en fonction de*

362 *l'augmentation réelle de la population, et qu'il limite la progression de l'endettement net par*

363 *habitant à 1 %/an sur la base de 2015, soit une progression de Fr. 63.05 / an / habitant.*

364

365 *Pour conclure, le groupe PLR invite également cette honorable assemblée à être vigilante quant*

366 *au choix des investissements, aux risques de devoir en reporter certains à des périodes plus*

367 *favorables, lorsque le besoin sera nécessaire et que nous en aurons les moyens.*

368

369 *Je vous remercie de votre attention. »*

370



371 M. Charles Ducrot prend note de la remarque. « Peut-être que le CC donnera quelques  
372 informations lors d'une prochaine séance, notamment sur le patrimoine administratif et financier.

373  
374 *On sait que certains investissements peuvent être rentables. On reviendra éventuellement sur*  
375 *l'endettement qui est lié aussi à l'eau et l'épuration, couvert par les taxes. »*

376  
377 Plus personne ne souhaitant faire de remarque, Mme Carine Meyer passe au point 4 de l'ordre  
378 du jour.

379

380

#### 04 Présentation du budget de fonctionnement et des investissements

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

Mme la Présidente cède à nouveau la parole à Mme Chantal Vasta et à M. Charles Ducrot pour la présentation des budgets. Elle rappelle que le vote final n'aura lieu qu'après les messages d'investissement.

*« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

*Nous allons passer cette fois à la présentation du budget de fonctionnement et des investissements.*

*Les charges de fonctionnement pour 2017 sont estimées à Fr 39'762'950.-, soit une augmentation de 5.82 %, et les revenus à Fr. 39'378'960.-, soit une augmentation de 5.56 %. Nous avons donc un déficit présumé de Fr. 383'990.-, c'est-à-dire -1.11 %.*

*Je rappelle un élément de la législation sur les communes : si le taux dépasse les 5 %, la Commune doit hausser les taux de ses impôts. Nous nous situons donc très proche de l'équilibre. »*

Mme Vasta poursuit la présentation.

*« Voici la répartition des charges brutes budgétisées par dicastère. Les parts les plus importantes se partagent entre les dicastères suivants :*

- *l'enseignement, avec des charges budgétisées à Fr. 8'380'000.- représentant le 1/5 (21 %)*
- *les finances avec une part de 15 %, soit Fr. 6'000'000.- de charges*
- *l'administration n'est pas en reste avec 12 %, représentant des charges de Fr. 4'750'000.-*

*S'agissant des revenus, sans surprise, le dicastère des finances prend la plus grosse part, soit 71 % pour 28 millions de revenus.*

*Vous remarquerez aussi que le dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement contribue également aux ressources de la Commune avec plus de 3.3 millions, représentant une part de 8.5 %. Il s'agit principalement des revenus des taxes liées à l'eau, l'épuration et aux déchets.*

*Voici maintenant les résultats nets par dicastère. Ils évoluent de manière bien différente d'un service à l'autre. On remarquera les augmentations les plus importantes au niveau de l'administration, avec 11.82 %, et au niveau de l'ordre public avec 21.38 %. Les explications vont suivre.*

*Si nous prenons le budget de fonctionnement par nature, c'est ici que nous pourrions voir les évolutions. Voici les principales augmentations de charges :*

- *Charges de personnel : augmentation de Fr. 199'110.-, soit 2.50 % : il s'agit de l'augmentation des paliers des collaborateurs/trices, mais également l'augmentation d'un demi poste qui sera alloué au Secrétariat général et au Service technique.*
- *Intérêts passifs : diminution de Fr. 95'000.-, soit 8.03 % : cela vient du fait que nous avons des emprunts qui arrivent à échéance et les taux sont actuellement très intéressants. Nous mettons en concurrence les différentes banques et prenons normalement la meilleure*





## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 431 *marchée. Nous empruntons également à long terme pour pouvoir consolider et éviter les*  
432 *surprises.*  
433 - *En terme d'amortissements, vous remarquez une augmentation de 22.32 %, soit Fr.*  
434 *508'110.- : cela comprend la caserne, mais également l'amortissement des véhicules.*

### *Pour les revenus*

- 437  
438 - *Revenu des biens : augmentation de 26.06 %, soit Fr. 345'690.- : le CAB est actuellement*  
439 *complet, notamment le Business Center, ce qui permet d'importantes rentrées de locations.*  
440 *On loue la caserne à l'association intercommunale du feu Châtel-St-Denis/Remaufens, ce*  
441 *qui augmente également ce poste.*  
442 - *Dédommagement de collectivités : augmentation de Fr. 66'770.-, soit 36.81 % : il s'agit d'une*  
443 *participation du CO de la Veveyse au changement de l'audio de l'Univers@lle, qui*  
444 *connaissait quelques problèmes, ainsi qu'à quelques travaux dans la salle de sport triple.*  
445 - *Prélèvement sur financements spéciaux : il s'agit d'un prélèvement sur la réserve véhicules.*  
446

### *Budget de fonctionnement :*

- 447  
448  
449 - *0 Administration : augmentation de Fr. 255'230.- par rapport au budget 2016, soit 11.82 %.*  
450 *La principale raison est l'augmentation de la rémunération de l'exécutif communal (Fr.*  
451 *53'000.-), l'évolution des salaires (paliers, ajustements, primes de fidélité,... pour Fr.*  
452 *96'380.-), une dépense unique de stratégie pour les ressources humaines (Fr 25'000.-), et*  
453 *également une dépense unique pour une stratégie vision et communication (Fr. 25'000.-)*  
454 - *1 Ordre public : augmentation de Fr. 125'590.-, soit 21.38 %, due à la mise en exploitation*  
455 *du centre de renfort et à la participation des frais de curatelles (suppression du salaire*  
456 *additionnel des curateurs privés, soit Fr. 4.-/habitant). Il s'agit d'une décision des communes*  
457 *de la Veveyse pour unifier la pratique au niveau cantonal.*  
458 - *2 Enseignement : augmentation de Fr. 406'320.-, soit 5.43 %. Les principales augmentations*  
459 *sont les charges liées. On augmente la participation aux dépenses du CO pour Fr. 190'320.-*  
460 *, entretiens supplémentaires sur des bâtiments scolaires pour Fr. 50'500.-, la contribution au*  
461 *Services Auxiliaires Scolaires augmentée de Fr. 49'440.- et la participation aux dépenses*  
462 *cantonales pour l'école enfantine et primaire qui augmente également de Fr. 67'760.-*  
463 - *3 Culte, culture et loisirs : l'écart est seulement de Fr. 32'380.-. Il n'y a pas de remarque*  
464 *particulière.*  
465 - *4 Santé : augmentation de Fr. 125'410.-, soit 4.81 %. Il s'agit aussi d'une augmentation due*  
466 *aux charges liées (augmentation de la participation aux subventions des soins spéciaux pour*  
467 *les homes médicalisés de Fr 62'250.- et une augmentation pour les soins ambulatoires*  
468 *RSSV pour Fr. 82'740.-)*  
469 - *5 Affaires sociales : augmentation de Fr. 95'390.-, soit 3.36 %. Il s'agit d'augmentations des*  
470 *subsidés pour les garderies et mamans de jour pour Fr. 32'180.- et une augmentation de la*  
471 *participation aux institutions pour personnes handicapées pour Fr. 48'670.-.*  
472 - *6 Transports et communications : augmentation de Fr. 39'850.-, soit 1.34 %. Il s'agit*  
473 *principalement de l'augmentation au niveau du personnel (paliers pour Fr. 27'610.-)*  
474 - *7 Protection et aménagement de l'environnement : diminution des charges de Fr. 44'630.-,*  
475 *soit 8.58 %. Le taux de couverture est de 100 % pour l'eau et l'épuration et 86.46 % pour les*  
476 *ordures ménagères. Le degré de couverture est bon.*  
477 - *8 Economie : diminution des charges de Fr. 57'420.-, soit 6.89 %. Nous avons un taux de*  
478 *couverture de 83.89 % pour la centrale de chauffe, soit une participation communale de Fr.*  
479 *68'360.- au développement durable. En revanche, pour le turbinage, nous avons un bénéfice*  
480 *net de Fr. 56'440.-, soit une augmentation de Fr. 9'160.-. On constate donc que c'est une*  
481 *opération très intéressante pour la Commune. La Commune a un 2<sup>ème</sup> projet de turbinage,*  
482 *mais on y reviendra lors d'un prochain CG.*  
483 - *9 Finances : augmentation des revenus de Fr. 866'900.-, soit Fr 4.08 %. Il s'agit d'une*  
484 *augmentation des revenus d'impôts de Fr. 779'520.-, une augmentation des charges des*  
485 *amortissements obligatoires pour Fr. 220'300.-, une diminution des charges d'intérêts pour*  
486 *Fr. 95'000.- et un bénéfice net pour le CAB de Fr. 23'650.-*  
487

488 *Pour l'estimation de l'impôt, nous restons prudents. La politique du CC n'est pas d'augmenter les*  
489 *impôts pour arriver à un budget totalement équilibré. On essaie vraiment d'être proche de la*  
490 *réalité en adoptant des moyennes au niveau des habitants, mais également en ayant contact*  
491 *avec les entreprises importantes fiscalement pour connaître leur situation et ainsi on essaie de*  
492 *maîtriser au mieux le budget. »*  
493



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

494 Mme la Présidente remercie Mme Vasta et M. Ducrot et demande s'il y a des remarques ou des  
495 questions sur le budget de fonctionnement.

496  
497 M. Raymond Meyer souhaite intervenir.

498  
499 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
500 communaux, chers collègues,

501  
502 *Ceci est une remarque au nom du groupe UO+PS.*

503  
504 *Lors de notre séance d'examen du budget 2017, nous avons été interpellés par la forte*  
505 *augmentation de la rétribution du CC, notamment en ce qui concerne la somme allouée à la*  
506 *syndicature et à la vice-syndicature.*

507  
508 *Nous comprenons que ces tâches demandent un fort investissement en temps et en énergie, et*  
509 *nous vous remercions de votre dévouement.*

510  
511 *Nous sommes conscients que cette augmentation est un ajustement pour tenter d'aligner la*  
512 *rémunération de l'exécutif à celles de communes comparables à la nôtre. Cependant, sans*  
513 *contester les chiffres, nous aurions aimé que cette évolution se fasse plus progressivement.*

514  
515 *Dans la conjoncture actuelle, la majorité des employés et des rentiers voient leurs charges*  
516 *augmenter et leur pouvoir d'achat diminuer. Il est donc difficile de justifier cette augmentation*  
517 *abrupte auprès de notre population.*

518  
519 *Nous aurions également apprécié que cette décision soit prise à un moment plus opportun, par*  
520 *exemple en fin de gère ou après un certain temps de fonction.*

521  
522 *Nous vous remercions de votre attention. »*

523  
524 Le Syndic souhaite répondre à cette remarque : « Effectivement, le CC a pris la décision de le  
525 faire en début de législature. Lors de la gère passée déjà, mon prédécesseur nous annonçait que  
526 par rapport aux autres communes de chefs-lieux et aux grandes communes, Châtel-St-Denis,  
527 tout comme Romont, était vraiment en-dessous par rapport à la rémunération des Conseillers  
528 communaux et du Syndic.

529  
530 *La réflexion s'est faite sur une base liée à la rémunération du personnel. On a souhaité faire une*  
531 *augmentation unique, car le but est que les rémunérations soient maintenues pour une prochaine*  
532 *législature. »*

533  
534 Mme la Présidente remercie le Syndic pour cette précision et demande si quelqu'un d'autre  
535 souhaite intervenir. Ce n'est pas le cas, elle repasse donc la parole à M. Ducrot pour la  
536 présentation du budget d'investissements.

537  
538 « Merci Mme la Présidente.

539  
540 *Nous avons des dépenses d'investissements de Fr. 22'164'200.-, soit une augmentation de 29.15*  
541 *%, et des recettes d'investissements de Fr 15'557'690.-, soit une augmentation de Fr. 29.86 %.*  
542 *Nous avons donc un excédent de dépenses de Fr. 6'606'510.-. Ces chiffres pourront évoluer en*  
543 *fonction des décisions que le CG prendra sur les messages d'investissements. »*

544  
545 Mme Chantal Vasta poursuit la présentation.

546  
547 « Le budget tient compte du report de crédits votés qui sont des travaux en cours. La législation  
548 demande aux communes d'inscrire les montants encore à dépenser dans le budget à venir.

549  
550 *Les dépenses reportées s'élèvent donc à Fr. 7'317'200.- et les recettes à encaisser s'élèvent à Fr*  
551 *8'990'590.- (vente des terrains Montmoirin reportée en 2017).*

552  
553 *Ce budget d'investissements tient compte également des montants d'intention des messages 5 à*  
554 *15, lesquels vous seront soumis tout à l'heure, soit des dépenses pour Fr. 3'117'000.- et des*  
555 *recettes pour Fr. 297'100.-, c'est-à-dire un excédent de dépenses de Fr. 2'819'900.-.*

556



557 *Il comprend aussi des montants d'intention importants, soit Fr. 11'730'000.-, et des recettes pour*  
558 *Fr. 5'870'000.-. Le CC n'a pas l'autorisation de dépenser cet argent. Il a inscrit ces montants en*  
559 *intention au budget 2017 et ils devront être soumis à l'approbation du CG. Le détail est*  
560 *mentionné dans le fascicule.*

561  
562 *Il faut savoir également qu'il y a, dans les recettes, les facturations des charges de préférence*  
563 *correspondant à 50 % des taxes de raccordement. On attend la validation du PAL pour les*  
564 *encaisser. Le montant de Fr. 400'000.- représente les taxes de raccordements pour les*  
565 *constructions en cours qui se termineront dans l'année. »*  
566

567 M. Charles Ducrot termine en remerciant ses collègues du CC, les chefs de services, et en  
568 particulier Mme Chantal Vasta. Il espère que cette présentation aura convaincu le CG.  
569

570 Mme la Présidente remercie M. Ducrot et continue avec les messages d'investissements.  
571

572

#### 573 **4.01 Message no 5 – Stade du Lussy – Bâtiment et terrain synthétique – Crédit d'étude**

574

575 Mme Carine Meyer a le plaisir de passer la parole à Mme Christine Genoud pour la présentation  
576 du message.  
577

578 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
579 *chers collègues,*  
580

581 *Comment en est-on arrivé là ? Le stade du Lussy ainsi que la plupart de ses installations ont plus*  
582 *de 30 ans ! Nos prédécesseurs ont été bien audacieux, courageux et visionnaires pour créer à*  
583 *cette époque-là une telle infrastructure alors que Châtel-St-Denis ne comptait que 2'800, peut-*  
584 *être 3'000 âmes, un peu plus, ou à peine. Maintenant la population a plus que doublé et elle*  
585 *continue de croître. Les sociétés sportives se développent, le stade est toujours là, mais les*  
586 *années passent avec une certaine emprise sur ces installations. Oui, le stade du Lussy vieillit, la*  
587 *population augmente, les besoins évoluent. Il est certain que nous devons faire quelque chose et*  
588 *déjà lors de la gère passée le travail a commencé.*  
589

590 *En plus d'un nouveau bâtiment et d'un terrain synthétique, il faut penser à notre ancien bâtiment.*  
591 *Celui-ci est composé d'un appartement, de 5 vestiaires et d'une buvette, encore chauffés à*  
592 *l'électricité, ce qui ne correspond guère à nos objectifs de planification énergétique communale.*  
593 *L'éclairage est aussi à revoir, mais pour l'instant, de nouvelles technologies de type LED sont à*  
594 *l'étude voire à l'essai. La piste d'athlétisme, quant à elle, n'est plus homologuée.*  
595

596 *En 2012, un inventaire des besoins en locaux avait été adressé à toutes les sociétés locales. 59*  
597 *formulaires avaient été envoyés et 29 étaient parvenus en retour. Si en majorité, la plupart se*  
598 *disaient satisfaites de leur sort, d'autres l'étaient moins et ont saisi l'occasion de le dire. Pour*  
599 *certaines, entre 2012 et aujourd'hui, une solution a été trouvée. Pour d'autres, elle est encore au*  
600 *stade de la réflexion.*  
601

602 *En 2015, mes collègues du précédent CC ont proposé un montant de Fr. 10'000.- inscrit au*  
603 *budget de fonctionnement 2016 pour engager une étude de faisabilité. Celle-ci devait se plonger*  
604 *sur la création de vestiaires supplémentaires et d'un terrain synthétique au sein du complexe du*  
605 *Lussy. Arrivée à mon poste de Conseillère, les 4 sociétés aux besoins les plus urgents avaient*  
606 *été contactées et ensemble nous avons commencé à travailler sur cette étude de faisabilité.*  
607

608 *Cette étude de faisabilité a été réalisée par la société Realsport qui est experte en solution*  
609 *outdoor (terrain synthétique par exemple) et indoor (des vestiaires) pour diverses installations*  
610 *sportives. Les bâtiments que Realsport réalise dans cette optique-là sont des bâtiments simples*  
611 *et fonctionnels, on en attend d'ailleurs pas moins ni plus d'un bâtiment destiné au sport.*  
612

613 *Il n'est pas dans notre intérêt de rallonger la séance, mais de vous donner un complément*  
614 *d'information peut-être à ce que vous avez reçu en séance de groupe, mais surtout vous*  
615 *permettre de poser les questions qui vous tourmentent et vous préoccupent depuis plusieurs*  
616 *semaines. En ce sens, je viens vers vous ce soir pour comprendre ce que la population de*  
617 *Châtel-St-Denis souhaite et quel sens elle veut donner à ses investissements futurs.*  
618



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

619 Une Commission de bâtisse a travaillé sur le projet, composée de M. Steve Grumser, M. Mehdi  
620 Genoud pour la Commission des bâtiments du CG, et M. Marc Vuichard pour la Commission  
621 énergie, M. Pascal Genoud, Ingénieur de ville, M. Bertrand Vienne, Chef du Service des  
622 bâtiments, et M. Miguel Ruiz, responsable du stade. Les 4 sociétés sportives intéressées,  
623 AthléticaVeveyse, la Boxe, le Club des lutteurs et le FC Châtel, avaient également un  
624 représentant au sein de la Commission. Elle s'est réunie à 3 reprises. Les sociétés ont vraiment  
625 essayé de trouver des solutions ensemble.

626  
627 Ce projet avance sous le pilotage de M. Clément de Realsport. Nous avons insisté sur les  
628 besoins des sociétés sportives. Il faut savoir que le FC Châtel n'a actuellement pas assez de  
629 vestiaires pour ses propres membres. Du coup, l'athlétisme ne peut pas utiliser les vestiaires du  
630 stade. La Boxe s'entraîne dans les sous-sols du PSS et ce ne sont pas des conditions optimales.  
631 Quant à la lutte, les garçons-lutteurs s'entraînent actuellement dans une salle pas très  
632 convenable et nous avons reçu plusieurs plaintes de parents car l'air est difficilement respirable.

633  
634 Oui c'est un bâtiment conséquent sur deux étages et d'une surface totale d'environ 8'000 m3. Le  
635 coût du bâtiment est estimé à Fr. 4'000'000.-, à plus ou moins 10 %, soit à peu près Fr. 500.-/m3.  
636 Pour comparaison, une villa standard correspond à 650.-/m3. Il n'y aura pas d'aménagements  
637 superficiels dans ce bâtiment.

638  
639 Le bâtiment sera situé entre la piste d'athlétisme et le terrain de foot 2. Au rez inférieur, nous  
640 aurons la salle de boxe et la salle de lutte ainsi qu'un local commun pour la musculation,  
641 également ouvert à d'autres sociétés. Il y aura aussi un local d'athlétisme avec une sortie directe  
642 sur piste. Au 1<sup>er</sup> étage, du même volume que le rez, on retrouvera les vestiaires communs pour la  
643 lutte et la boxe, une petite salle de théorie qui pourrait être ouverte à toutes les sociétés de l'USL.  
644 Les vestiaires de foot et le local de matériel, comme pour l'athlétisme, sortent directement sur les  
645 terrains 2 et 3.

646  
647 Ce bâtiment public sera Minergie P. Le projet initial prévoyait une entrée unique avec un couloir,  
648 mais au fil des discussions, nous avons préféré des entrées individuelles, ce qui est tout à fait  
649 réalisable.

650  
651 Ensuite, voilà l'objet de tous les fantasmes. Il est ce soir, pauvre petit terrain, l'objet le plus craint  
652 et le plus détesté de notre puissant ordre du jour. Si Attalens et Corminboeuf peuvent  
653 s'enorgueillir de ces futures constructions, Châtel-St-Denis, températures prises auprès de la  
654 Commission financière puis auprès des séances de groupes, est en plein hiver, il y fait -20 et ce  
655 n'est pas le moment d'y jouer au foot. J'en suis bien triste... à quoi bon mettre à Châtel-St-Denis  
656 un terrain synthétique ? C'est trop cher, tout pour le foot, nous n'avons pas les moyens,... Nous  
657 en avons beaucoup entendu et je souhaite vivement en entendre encore ce soir. Je vous le  
658 présente parce que j'en suis convaincue, nous en sommes convaincus, certains plus que d'autres  
659 peut-être, mais donnez-nous au moins la chance d'avoir une discussion sereine et constructive.

660  
661 Avant de vous céder la parole, je souhaite vous présenter encore les avantages et les  
662 inconvénients d'un terrain synthétique.

663  
664 *Avantages :*

- 665 • Utilisation prolongée (35h par semaine contre 15h pour un terrain naturel)
- 666 • Possibilité de le déneiger (pas nécessairement sur tout l'hiver)
- 667 • Coût d'entretien diminué (pas d'engrais, de marquage ni de fauche)
- 668 • Gain de temps pour l'entretien (2h/semaine contre 8h pour un gazon naturel)
- 669 • Economie d'eau (10 m3/arrosage contre 120 m3 pour un gazon naturel)
- 670 • Possibilité de le louer (environ Fr. 100.-/heure sans l'éclairage)
- 671 • Le COV et les écoles pourront utiliser le terrain

672  
673  
674 *Actuellement, ce terrain synthétique est prévu sur le terrain 2, car c'est un terrain uniquement*  
675 *d'entraînement et qui est un peu plus grand que le 3.*

676  
677 *Inconvénients*

- 678 • Investissement important
  - 679 • Gestion de réservations à mettre en place
- 680



- 681                   • *Le terrain devra être fermé pour être protégé*

682  
683 *Je rappelle que ce message sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'étude de*  
684 *Fr. 120'000.- pour l'étude du bâtiment et d'un terrain synthétique. Ce crédit d'étude nous*  
685 *permettra d'aller jusqu'à l'entrée des soumissions. Les deux objets seront ensuite clairement*  
686 *séparés dans les investissements. »*

687  
688 Mme la Présidente remercie Mme Genoud et se tourne vers la Commission financière pour son  
689 préavis.

690  
691 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
692 *communaux, chers collègues,*

693  
694 *La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis négatif à l'unanimité.*

695  
696 *Elle précise que, suite à la remarque faite par la Commission financière au CC, il aurait été*  
697 *opportun de séparer les crédits d'études du bâtiment et du terrain synthétique. Le CC a*  
698 *argumenté qu'il fallait étudier les projets du stade dans leur globalité. La Commission financière*  
699 *juge cette réponse pertinente. Mais alors, dans cette logique, il aurait été souhaitable qu'un crédit*  
700 *d'étude porte sur le site dans sa globalité et qu'il intègre outre les deux objets précités : le nouvel*  
701 *éclairage, les réfections nécessaires du bâtiment existant, ainsi que toutes autres réfections ou*  
702 *aménagements qui seraient à prévoir dans les prochaines années sur le site. »*

703  
704 A l'ouverture des débats, M. Frédéric Pilloud souhaite intervenir.

705  
706 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
707 *communaux, chers collègues,*

708  
709 *Ceci est une intervention au nom du groupe PDC.*

710  
711 *Le groupe PDC propose le retrait ou report du message no 5 tout en soutenant l'initiative du CC*  
712 *pour la promotion de la vie associative. Néanmoins, il invite notre exécutif à mener une réflexion*  
713 *plus approfondie qui doit s'inscrire dans une vision prospective du complexe de Lussy en prenant*  
714 *en compte l'ensemble des besoins actuels des sociétés locales. Ce processus participatif devrait*  
715 *favoriser un projet global : nouveau bâtiment, terrain synthétique, rénovation des infrastructures*  
716 *existantes, éclairage, etc... qui pourrait se réaliser par phase en fonction des priorités et de la*  
717 *capacité financière de notre Commune.*

718  
719 *La magie de Noël ne pouvant opérer que par enchantement, le groupe PDC s'engage*  
720 *unanimentement pour la cohérence d'une politique de vie associative tant culturelle que sportive.*  
721 *Autant que faire ce peu. Il souhaite une mutualisation des moyens et une égalité de traitement*  
722 *pour l'ensemble de la collectivité.*

723  
724 *Merci de votre attention. »*

725  
726 Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Olivier Berthoud.

727  
728 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
729 *communaux, chers collègues,*

730  
731 *Il s'agit d'une intervention au nom du groupe PLR.*

732  
733 *Le message 5 propose un crédit d'étude pour 2 objets sur les installations de sport du Lussy.*  
734 *Nous avons analysé la proposition du CC avec beaucoup d'attention et avons retenu que les 2*  
735 *installations répondaient à un besoin réel.*

736  
737 *En approfondissant notre réflexion à l'ensemble des installations de sport du site, nous avons*  
738 *retenu plusieurs points qui ne sont pas abordés dans l'étude que le CC soumet au vote, à savoir :*  
739 *l'augmentation de la capacité du parking, la rénovation du bâtiment actuel ainsi qu'une éventuelle*  
740 *revalorisation des locaux existants, la mise aux normes de l'éclairage du terrain principal, la*  
741 *correction de la planéité du terrain principal et de la piste en tartan qui l'entoure.*

742



743 *Actuellement, nous devons nous rendre à l'évidence qu'avec les installations de sport dont nous*  
744 *disposons, l'occupation du parking est souvent complète. Avec 2 nouvelles sociétés dans le*  
745 *même périmètre, nous pensons que la capacité du parking ne sera pas suffisante. L'analyse de*  
746 *la possibilité de parcage supplémentaire n'est pas comprise dans ce projet.*

747  
748 *Le bâtiment existant mérite d'être rénové. Si on pousse la réflexion, est-ce que le bâtiment ne*  
749 *pourrait pas être agrandi et peut-être transformé pour accueillir les locaux qui sont prévus ?*

750  
751 *En ce qui concerne le terrain de football, nous pouvons constater qu'actuellement, le terrain*  
752 *principal est préservé des entraînements pour maintenir un gazon de qualité pour les matchs. De*  
753 *ce fait, il est sous-utilisé.*

754  
755 *L'éclairage du terrain principal doit être adapté aux normes énergétiques actuelles et la piste en*  
756 *tartan devrait être aplanie.*

757  
758 *Est-ce que les 2 objets présentés ce soir sont vraiment prioritaires ? Toutes ces propositions ne*  
759 *sont malheureusement pas sans conséquence sur le budget communal. Ne serait-il pas judicieux*  
760 *peut-être de prévoir et provisionner un compte qui pourrait s'intituler « Infrastructures sportives »*  
761 *et ainsi se permettre d'adapter en conséquence les infrastructures ?*

762  
763 *Nous remarquons que les sociétés sportives locales sont dynamiques et leurs besoins comme*  
764 *leurs attentes par rapport aux infrastructures sont réels. Nous constatons que le sport fait partie*  
765 *des habitudes et de la culture des châtelais. Nous sommes convaincus que les activités sportives*  
766 *font parties de l'éducation de nos enfants.*

767  
768 *Nous demandons au CC la planification des travaux de rénovation ainsi qu'une planification des*  
769 *nouvelles infrastructures qui devraient être réalisées sur l'ensemble de la Commune. Nous*  
770 *demandons une planification budgétaire orientée sur le long terme et une priorisation des*  
771 *investissements qui doivent être réalisés.*

772  
773 *En résumé, nous sommes conscients que des investissements sont nécessaires, mais au vu de*  
774 *l'étendue de ceux-ci, il nous apparaît nécessaire d'établir une étude globale sur l'ensemble des*  
775 *points précités.*

776  
777 *En conséquence, le groupe PLR souhaite ne pas sanctionner le message 5 par un vote négatif.*  
778 *C'est pourquoi, nous demandons le report de ce message.*

779  
780 *Je vous remercie. »*

781  
782 M. Daniel Figini souhaite également intervenir.

783  
784 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
785 *communaux, chers collègues,*

786  
787 *Il s'agit d'une intervention au nom du groupe UO+PS.*

788  
789 *Le groupe UO+PS prend acte de la volonté du CC d'améliorer les infrastructures sportives de la*  
790 *Commune. De même, il considère comme judicieuse l'idée de concentrer d'autres activités*  
791 *sportives dans la zone du Lussy.*

792  
793 *Cependant, nous souhaitons que la Commune procède à une étude globale du centre sportif qui*  
794 *prend en compte aussi la restructuration de l'immeuble des vestiaires, du parking, de l'éclairage,*  
795 *de la piste d'athlétisme.*

796  
797 *S'agissant d'un crédit d'étude, nous considérons qu'une nouvelle demande devrait pouvoir être*  
798 *soumise assez rapidement au CG. Par ailleurs, le fait de prendre en considération plusieurs*  
799 *objets à la fois ne doit pas forcément impliquer qu'ils seront exécutés tous au même moment. La*  
800 *Commune pourra toujours procéder selon ses disponibilités financières. »*

801  
802 Mme Sarah Colliard prend ensuite la parole.

803  
804 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
805 *communaux, chers collègues,*



806 Ceci est une intervention au nom du groupe UDC-PAI.

807  
808 *En effet, nous sommes très heureux de voir que le CC veut investir dans le sport et les sociétés*  
809 *locales. Par contre, si ce message devait être reporté à un prochain CG, comme l'a demandé les*  
810 *autres groupes, nous demandons au CC de ne pas tout englober dans un seul message comme*  
811 *présenté dans le message no 5 et avec un prix uniquement final. Nous souhaitons que les*  
812 *installations sportives extérieures soient votées indépendamment du ou des bâtiments et nous*  
813 *aimerions un message par groupe d'éléments.*

814  
815 *Egalement suite à la présentation, je vous rends attentifs par rapport aux toits plats. Nous avons*  
816 *eu de mauvaises expériences avec la halle triple et l'école du Lussy. Au moment de l'étude,*  
817 *merci de faire attention et d'étudier éventuellement d'autres possibilités.*

818  
819 *Je vous remercie de votre attention. »*

820  
821 Mme Christine Genoud s'adresse à Mme Colliard : « *La demande de scinder les messages doit*

822 *se faire à quel moment ? »*

823  
824 Mme Colliard répond : « *C'est-à-dire d'avoir un crédit d'étude pour le bâtiment et un crédit*

825 *d'étude pour le terrain synthétique. »*

826  
827 Mme la Présidente donne ensuite la parole au Syndic pour un complément.

828  
829 « *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

830  
831 *On vous remercie de vos différentes interventions. Je crois que chaque groupe a pu s'exprimer*  
832 *ce soir sur ce message.*

833  
834 *Je tiens quand même à rassurer certains intervenants, d'une part parce que dans notre réflexion*  
835 *nous ne nous sommes pas arrêtés uniquement à ce nouveau bâtiment et au terrain synthétique.*

836  
837 *Dans la planification des investissements, la Commission financière a pu découvrir en détail les*  
838 *investissements futurs. Nous avons évidemment pensé à augmenter le parking et nous sommes*  
839 *déjà en réflexion pour acquérir des terrains de l'autre côté de la route qui sont en zone d'intérêt*  
840 *général. L'objectif est justement de pouvoir offrir davantage de places de parc pour ce centre*  
841 *sportif.*

842  
843 *Au niveau de la planification, je crois que c'était Monsieur Berthoud qui était intervenu à ce sujet,*  
844 *on la fait chaque année dans le cadre de la planification financière et c'est clair que nous allons*  
845 *un peu dans le même sens que vous demandez, c'est-à-dire par étape au niveau des priorités et*  
846 *ce message est une première étape.*

847  
848 *Les autres étapes seront, comme vous l'avez dit, la rénovation du bâtiment actuel, l'amélioration*  
849 *de la piste d'athlétisme, l'éclairage. Comme mentionné par Christine Genoud, pour l'éclairage*  
850 *LED, le rendement n'est pas totalement au point et des essais sont en cours dans d'autres*  
851 *stades. On ne veut pas non plus aller trop vite et être trop bon élève pour finalement avoir des*  
852 *éclairages qui ne seraient pas satisfaisants. »*

853  
854 Mme Christine Genoud souhaiterait encore rajouter un élément.

855  
856 « *Comme le Syndic, je suis assez satisfaite de voir que les 3 premiers groupes vont déjà dans le*

857 *même sens et finalement pas si loin de ce que le CC a commencé à faire.*

858  
859 *Il faudra donc demander un crédit pour une étude de faisabilité et voir les choses dans la*  
860 *globalité, mais en les scindant. Si on ne la pas fait jusqu'ici, comme l'a précisé Monsieur le*  
861 *Syndic, c'est que nous n'étions pas prêts pour certains éléments. Et comme je l'ai déjà dit, une*  
862 *étude a été faite à l'époque auprès des sociétés locales. Certaines n'ont peut-être pas répondu et*  
863 *c'est dommage. Monsieur Pilloud demande d'intégrer toutes les sociétés dans la réflexion.*  
864 *Effectivement, certains éléments pourront être revus.*

865  
866 *Je suis assez contente de voir que nous ne sommes pas totalement opposés sur la question. »*

867



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

868 Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme la Présidente souhaite, avant de passer aux votes,  
869 apporter la précision suivante :

870  
871 *« Si une modification est proposée, là en l'occurrence un report du message, nous devons voter*  
872 *en 2 temps. En premier lieu sur le message tel que proposé par le CC et dans un 2<sup>ème</sup> temps la*  
873 *proposition de report. »*

874  
875 Mme la Présidente passe au vote le message 5 tel que proposé par le CC. Celui-ci est refusé à  
876 l'unanimité.

877  
878 Mme la Présidente passe ensuite au vote la proposition des groupes politiques, c'est-à-dire le  
879 report du message 5.

880  
881 Avant l'annonce du résultat, M. Denis Rohrbasser intervient.

882  
883 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
884 *communaux, chers collègues,*

885  
886 *Je me fais un peu le porte-parole de tout le monde. On est un petit peu surpris.*

887  
888 *Si on prend un message et qu'on le refuse, il y a non entrée en matière et on s'arrête là. C'est le*  
889 *contraire qu'on veut, on entre en matière, mais on veut une autre façon de le présenter, donc on*  
890 *le reporte. Je pense qu'il aurait fallu plutôt voter le report et puis revenir dans un proche avenir*  
891 *avec une solution en tenant compte de nos remarques. Mais si on refuse le message, au niveau*  
892 *de la procédure, cela me semble un peu bizarre. »*

893  
894 Suite à cette remarque, Mme la Présidente propose une suspension de séance de quelques  
895 minutes et souhaite réunir les membres du Bureau et les chefs de groupe.  
896

897 Il est 21.54 heures lorsque la séance reprend et Mme la Présidente confirme ce qui suit :  
898 *« Pour répondre à M. Rohrbasser, après consultation du règlement d'exécution de la loi sur les*  
899 *communes, l'art. 15 mentionne :*

900 *d) Ordre des votes*

901 *<sup>1</sup> La proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote.*

902 *<sup>2</sup> Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres*  
903 *propositions ne sont plus soumises à l'assemblée.*

904 *<sup>3</sup> Lorsque la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on*  
905 *vote selon la même procédure d'abord sur la proposition de la commission et, le*  
906 *cas échéant, sur les autres propositions.*

907  
908 *Selon cet article, nous avons donc respecté la procédure et je valide le refus du message 5. Le*  
909 *report est accepté par 43 voix et 3 abstentions. »*

910  
911 M. le Syndic prend la parole.

912  
913 *« Le CC a pris acte que vous refusiez ce message 5 tel que proposé. Selon votre demande, nous*  
914 *allons reprendre ce message pour une étude globale pour le centre sportif et nous reviendrons*  
915 *tout prochainement avec une nouvelle demande de crédit d'étude pour étudier la globalité.*  
916 *Merci »*

917  
918 M. Rohrbasser souhaite rajouter une remarque : *« Madame la Présidente, j'aimerais étoffer ma*  
919 *remarque, qui était peut-être émotionnelle, mais qui se faisait tout de même porte-parole des*  
920 *Conseillers généraux.*

921  
922 *Dans la dernière législation, on a eu ce même cas et le CG avait voté directement le report, d'où*  
923 *mon intervention. Merci »*

924  
925 Mme la Présidente poursuit la séance avec le point 4.02.  
926  
927





928 **4.02 Message no 6 – Piscine communale – Déplacement de la production de chaleur et**  
929 **traitement des eaux – Crédit d'investissement**

930

931 Mme la Présidente cède la parole à M. Steve Grumser pour la présentation du message.

932

933 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
934 chers collègues,

935

936 **But de la dépense**

937 La Commune de Châtel-St-Denis a profité du projet d'agrandissement du Cycle d'orientation de  
938 la Veveysse (COV) pour étudier l'amélioration du système de chauffage et de production d'eau  
939 chaude sanitaire de la piscine communale.

940

941 Nous profiterons de ces travaux pour assainir la conduite de chauffage à distance (CAD) privée  
942 reliant l'ancien au nouveau bâtiment. De plus, la production d'eau chaude sanitaire sera déplacée  
943 dans le local technique de la piscine communale (Fr. 155'500.-).

944

945 Pour répondre au rapport d'inspection du Service de la sécurité alimentaire et des affaires  
946 vétérinaires (SAAV), nous profiterons également de ces travaux pour installer un système de  
947 traitement des eaux qui permettra de respecter les normes en vigueur (Fr. 106'500.-).

948

949 Les coûts sont répartis de la manière suivante :

950

951 Nouvelle production d'eau chaude chauffage : Fr. 52'000.00

952 Nouvelle production d'eau chaude sanitaire : Fr. 88'500.00

953 Gestion MCR du système : Fr. 15'000.00

954 Système de traitement des eaux : Fr. 106'500.00

955

956 **Plan de financement**

957 Rubrique comptable 34.501.20

958

959 **Coût total estimé à la charge de la Commune Fr. 262'000.00**

960 A la charge du budget des investissements 2017

961 Financé par un emprunt bancaire

962

963 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

964 Intérêts passifs 2 % sur Fr. 262'000.00 Fr. 5'240.00

965 Amortissement 15 % sur Fr. 262'000.00 Fr. 39'300.00

966 **Total Fr. 44'540.00**

967

968 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

969

970 Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

971

972 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
973 **l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 262'000.- pour l'assainissement de la**  
974 **piscine communale. »**

975

976 Mme la Présidente remercie M. Grumser et se tourne vers la Commission financière pour son  
977 préavis.

978

979 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
980 communaux, chers collègues,

981

982 La Commission financière a analysé le message no 6. En se fondant sur le seul aspect financier,  
983 elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »

984

985 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 6 est  
986 accepté à l'unanimité.

987

988

989 **4.03 Message no 7 – Place de l'Institut – Réfection des pavés – Crédit d'investissement**



990 Mme la Présidente passe la parole à M. Daniel Maillard pour la présentation du message.

991  
992 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
993 chers collègues,

994  
995 **But de la dépense**

996 *La friabilité des pavés de la place de l'Institut posant problème lors du déneigement, les services*  
997 *communaux ont fait établir un devis à une entreprise de génie-civil pour le réaménagement total*  
998 *de la place et le maintien de la rosace centrale. Les pavés actuels, qui datent de 1988, n'étant*  
999 *plus fournis, la réfection se fera avec des pavés en granit du Portugal.*

1000  
1001 *Lors de ce chantier, les pavés existants encore en bon état seront mis de côté pour la réfection*  
1002 *des trottoirs du reste de la Grand-Rue.*

1003  
1004 *Ce montant comprend également la réfection de la terrasse du Restaurant des XIII Cantons,*  
1005 *surface qui est propriété de la Commune, avec installation d'une rampe pour les personnes à*  
1006 *mobilité réduite. Les trois marronniers en fin de vie seront quant à eux remplacés.*

1007  
1008 *Ce chantier sera mis en œuvre avec la collaboration du Service des biens culturels (SBC) du*  
1009 *canton de Fribourg, ceci afin d'avoir un projet qui soit correctement intégré dans le contexte de la*  
1010 *vielle ville.*

1011  
1012 **Plan de financement**

1013 *Rubrique comptable 33.501.10*

1014  
1015 **Coût total estimé à la charge de la Commune** **Fr. 160'000.00**

1016 *A la charge du budget des investissements 2017*

1017 *Financé par un emprunt bancaire*

1018  
1019 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

1020 *Intérêts passifs 2 % sur Fr. 160'000.00* *Fr. 3'200.00*

1021 *Amortissement 4 % sur Fr. 160'000.00* *Fr. 6'400.00*

1022 **Total** **Fr. 9'600.00**

1023  
1024 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1025 *Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.*

1026  
1027 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***  
1028 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 160'000.- pour la réfection de la place de***  
1029 ***l'Institut. »***

1030  
1031 Mme la Présidente remercie M. Maillard et donne la parole à Mme Chaperon.

1032  
1033 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1034 communaux, chers collègues,

1035  
1036 *La Commission financière a analysé le message no 7. En se fondant sur le seul aspect financier,*  
1037 *elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »*

1038  
1039 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 7 est  
1040 accepté à l'unanimité.

1041

1042

1043 **4.04 Message no 8 – Secteur gare – Participation au crédit d'étude**

1044

1045 Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic pour la présentation du message suivant.

1046  
1047 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,

1048

1049 **But de la dépense**

1050



1051 Le projet de déplacement de la gare de Châtel-St-Denis a fait l'objet d'une procédure  
1052 d'approbation des plans (PAP) et d'une modification du plan d'aménagement local (PAL) le 15  
1053 avril 2016. Ces dossiers circulent actuellement auprès des services fédéraux et cantonaux.  
1054 L'obtention du permis de construire est attendue pour la mi-2017.

1055  
1056 Pendant cette période de longues procédures, le canton de Fribourg, les Transports publics  
1057 fribourgeois (TPF) et la Commune de Châtel-St-Denis ont signé une convention relative au  
1058 financement, à la direction des travaux et à l'entretien des projets coordonnés  
1059 suivants : installations ferroviaires, nouvelle gare TPF de Châtel-St-Denis, nouvelle route  
1060 cantonale et revitalisation du cours d'eau du Tatre.

1061  
1062 Par signature du 13 avril 2016, la Commune de Châtel-St-Denis s'est engagée, sous réserve de  
1063 l'acceptation des crédits par le Conseil général, à participer à un investissement d'environ 7,7  
1064 millions pour les infrastructures liées au déplacement de la gare de Châtel-St-Denis.

1065  
1066 Pour étudier le projet d'exécution de ces infrastructures, le Conseil communal vous propose  
1067 d'adjuger une partie des mandats permettant d'affiner le budget d'investissement sur la base de  
1068 soumissions rentrées.

1069  
1070 Le Conseil général se prononcera par la suite sur le crédit d'investissement total, lors d'une  
1071 séance qui se tiendra au mois de juin 2017.

1072  
1073 En cas d'acceptation de ce projet et de réalisation de ces infrastructures, ce montant d'étude sera  
1074 intégré au montant total d'investissement qui sera amorti à 4 % selon les exigences de l'art. 53 al.  
1075 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

1076  
1077 **Plan de financement**  
1078 Rubrique comptable 62.509.13

1079  
1080 **Coût total estimé à la charge de la Commune** **Fr. 700'000.00**  
1081 A la charge du budget des investissements 2017  
1082 Financé par un emprunt bancaire

1083  
1084 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**  
1085 Intérêts passifs 2 % sur Fr. 700'000.00 Fr. 14'000.00  
1086 Amortissement 15 % sur Fr. 700'000.00 Fr. 105'000.00  
1087 **Total** **Fr. 119'000.00**

1088  
1089 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1090  
1091 Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

1092  
1093 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
1094 **l'engagement de ce crédit d'étude de Fr. 700'000.- pour le déplacement de la gare de**  
1095 **Châtel-St-Denis. »**

1096  
1097 Mme Meyer remercie M. Colliard et cède la parole à Mme Chaperon.

1098  
1099 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1100 communaux, chers collègues,

1101  
1102 La Commission financière a analysé le message no 8. En se fondant sur le seul aspect financier,  
1103 elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »

1104  
1105 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 8 est  
1106 accepté à l'unanimité.

1107  
1108  
1109 **4.05 Message no 9 – Route de Vevey – Création d'un bassin de rétention – Crédit**  
1110 **d'investissement**

1111  
1112 Mme la Présidente donne la parole à M. Thierry Bavaud pour la présentation du message.



1113 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1114 communaux, chers collègues,

1115  
1116 **But de la dépense**

1117 Dans le secteur du projet de parking pour le covoiturage, le plan général d'évacuation des eaux  
1118 (PGEE) de la Commune de Châtel-St-Denis dicte la mise en place d'une rétention collective pour  
1119 les eaux claires provenant des quartiers résidentiels situés à l'Ouest de la route cantonale, ainsi  
1120 que pour les eaux claires de la route cantonale de Vevey et de la route communale des Pléiades.

1121  
1122 Le bureau d'ingénieurs MGI Partenaires, responsable du PGEE, préconise la construction d'un  
1123 bassin de rétention de 580 m<sup>3</sup> avec 2 dépotoirs de 11 et 6,5 m<sup>3</sup>. Un collecteur gravitaire en  
1124 PVC/béton d'une longueur de 60 m sera également mis en place.

1125  
1126 La part cantonale représente environ 19 % et la part communale environ 81 %.

1127  
1128 **Plan de financement**

1129 Rubrique comptable dépense 71.501.40

1130  
1131 **Coût total estimé à la charge de la Commune** Fr. 445'000.00  
1132 A la charge du budget des investissements 2017  
1133 Financé par un emprunt bancaire

1134  
1135  
1136 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**  
1137 Intérêts passifs 2 % sur Fr. 445'000.00 Fr. 8'900.00  
1138 Amortissement 4 % sur Fr. 445'000.00 Fr. 17'800.00  
1139 **Total** Fr. 26'700.00

1140  
1141 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1142 Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

1143  
1144 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
1145 **l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 445'000.- pour la création d'un bassin**  
1146 **de rétention à la route de Vevey. »**

1147  
1148 M. Bavaud est remercié et Mme Annelise Chaperon poursuit.

1149  
1150 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1151 communaux, chers collègues,

1152  
1153 La Commission financière a analysé le message no 9. En se fondant sur le seul aspect financier,  
1154 elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »

1155  
1156 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 9 est  
1157 accepté à l'unanimité.

1158  
1159  
1160 **4.06 Message no 10 – Route de Vevey – Création d'un parking pour le covoiturage – Crédit**  
1161 **d'investissement**

1162  
1163 Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Daniel Maillard.

1164  
1165 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1166 chers collègues,

1167  
1168 **But de la dépense**

1169 Lors de la séance du Conseil général du jeudi 11 décembre 2014, M. Alexandre Pauchard  
1170 intervenait au nom du groupe PDC pour demander au Conseil communal de se renseigner  
1171 auprès de l'Etat de Fribourg quant à la possibilité de créer une zone de covoiturage proche de  
1172 l'entrée de l'autoroute.

1173



1174 *Après de nombreuses discussions constructives avec le Service des ponts et chaussées (SPC),*  
1175 *un accord a pu être trouvé pour l'implantation d'un parking pour le covoiturage sur l'art. RF 3729,*  
1176 *propriété de l'Etat de Fribourg et affecté à la zone d'intérêt général (IG).*

1177  
1178 *L'art. RF 3729 ne sera pas cédé à la Commune de Châtel-St-Denis. Il sera uniquement mis à*  
1179 *disposition sous la forme d'un contrat de bail à loyer.*

1180  
1181 *Le projet, développé par un bureau local, prévoit la construction d'un parking de 1'700 m<sup>2</sup> qui*  
1182 *regroupera 49 places pour les automobiles et 15 places pour les vélos.*

1183  
1184 **Plan de financement**

1185 *Rubrique comptable 62.501.94*

1186  
1187 **Coût total estimé à la charge de la Commune** **Fr. 690'000.00**

1188 *A la charge du budget des investissements 2017*

1189 *Financé par un emprunt bancaire*

1190

1191

1192 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

1193 *Intérêts passifs 2 % sur Fr. 690'000.00* *Fr. 13'800.00*

1194 *Amortissement 4 % sur Fr. 690'000.00* *Fr. 27'600.00*

1195 **Total** **Fr. 41'400.00**

1196

1197 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1198 *La location du terrain, propriété du canton de Fribourg, est fixée à Fr./m<sup>2</sup>/an 1.-, ce qui*  
1199 *représenterait Fr./an 1'700.- pour un stationnement gratuit. En cas de paiement du stationnement,*  
1200 *un pourcentage sur les recettes serait perçu par le canton.*

1201

1202 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***  
1203 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 690'000.- pour la création d'un parking***  
1204 ***pour le covoiturage. »***

1205

1206 *Mme Chaperon donne le préavis de la Commission financière.*

1207

1208 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1209 *communaux, chers collègues,*

1210

1211 *La Commission financière a analysé le message no 10. En se fondant sur le seul aspect*  
1212 *financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »*

1213

1214 *Mme Alice Medeiros Freire souhaite intervenir.*

1215

1216 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1217 *communaux, chers collègues,*

1218

1219 *C'est une intervention au nom du groupe UO+PS.*

1220

1221 *Dans la planification des travaux pour le parking de covoiturage, avez-vous pensé à l'installation*  
1222 *de bornes de recharge pour les voitures électriques ?*

1223

1224 *Si ce n'est pas le cas, il serait peut-être judicieux d'y remédier car celles qui sont sur le parking*  
1225 *de l'ancienne Coop ne sont plus accessibles.*

1226

1227 *Je vous remercie. »*

1228

1229 *M. Maillard répond : « Merci pour la proposition qui est excellente. Cela va être étudié et*  
1230 *certainement réalisé puisque c'est tout à fait possible. Effectivement, cette borne remplacerait*  
1231 *celle qui était à l'ancienne Coop. »*

1232

1233 *Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 10 est*  
1234 *accepté à l'unanimité.*

1235



1236 **4.07 Message no 11 – Service de la voirie – Remplacement du véhicule de type « Boki » - Crédit**  
1237 **d'investissement**

1238  
1239 Mme la Présidente cède encore la parole à M. Daniel Maillard pour la présentation du message  
1240 suivant.

1241  
1242 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1243 chers collègues,

1244  
1245 **But de la dépense**

1246 Conformément à la planification des véhicules, nous vous proposons le remplacement du  
1247 véhicule « Boki » datant de 2007, avec environ 3'800 h au compteur, par un véhicule de marque  
1248 « Meili VM 7000 H45 ML E6 ».

1249 Le véhicule « Boki » sera mis à disposition du responsable du centre de renfort pour assurer le  
1250 déneigement.

1251  
1252 Le nouveau véhicule sera équipé des éléments suivants :

- 1253  
1254  
1255 - moteur Euro 6 avec filtre à particules,  
1256 - système de lift,  
1257 - plaque frontale,  
1258 - entraînement 4 x 4 enclenchable,  
1259 - cabine basculante 3 places,  
1260 - vitesse limitée à 40 km/h.

1261 Les coûts sont les suivants :

1262  
1263

1264 - véhicule châssis/cabine porteur :	Fr.	185'000.00
1265 - lame à neige « Zaugg » :	Fr.	15'000.00
1266 - saleuse « Boschung » :	Fr.	40'000.00

1267

1268 **Plan de financement**

1269 Rubrique comptable 62.506.29

1270  
1271 **Coût total estimé à la charge de la Commune**

**Fr. 240'000.00**

1272 A la charge du budget des investissements 2017

1273  
1274 Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » prévu au budget de fonctionnement 2017  
1275 sous la rubrique 99.482.60 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.37.

1276 Pour information, la réserve « véhicules » inscrite au passif du bilan, sous la rubrique 282.51,  
1277 s'élève à Fr. 508'979.10 au 31.12.2015. Un autre prélèvement est prévu pour le remplacement  
1278 du véhicule du service de la forêt de type bus « VW » d'un montant de Fr. 50'000.- selon le  
1279 message no 14 présenté au Conseil général également.

1280  
1281 Compte tenu des prélèvements prévus, le solde de la réserve véhicule s'élèvera à Fr.  
1282 218'979.10.

1283  
1284  
1285 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1286 Les charges liées aux assurances, impôts et carburant sont estimées à environ Fr. 5'000.00

1287  
1288 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
1289 **l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 240'000.- pour le remplacement du**  
1290 **véhicule « Boki ».**

1291  
1292 Mme Annelise Chaperon annonce le préavis de la Commission financière.

1293  
1294 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1295 communaux, chers collègues,

1296  
1297 La Commission financière a analysé le message no 11. En se fondant sur le seul aspect  
1298 financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité.



1299 *Cependant, elle rend le CC attentif au fait que les procédures relatives aux marchés publics*  
1300 *doivent être respectées»*

1301  
1302 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 11 est accepté à  
1303 l'unanimité.  
1304

---

1305  
1306 **4.08 Message no 12 – La Cierne – Mesures hors zone 87 – Crédit d'investissement**

1307 M. Thierry Bavaud présente le message no 12.

1309 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
1310 *chers collègues,*

1311  
1312  
1313 **But de la dépense**

1314 *Lors de la mise à l'enquête publique de l'agrandissement du chalet situé sur l'art RF 3130, la*  
1315 *Commune de Châtel-St-Denis s'est engagée à réaliser la mesure PGEE n° 87 qui permet de*  
1316 *raccorder 8 constructions dans le secteur de la route de la Cierne au réseau communal des eaux*  
1317 *usées.*

1318  
1319 *Conformément à la loi en vigueur, le coût du raccordement d'un bâtiment situé hors de la zone à*  
1320 *bâtir ne doit pas dépasser Fr./pièce habitable 8'000.-. Le solde est financé par la Commune.*

1321  
1322 *Dans le cas de la route de la Cierne, la participation de la Commune de Châtel-St-Denis est de Fr.*  
1323 *70'000.-*

1324  
1325 *Cette réalisation est constituée de :*

- 1326  
1327
- 1328 • *Collecteur EU en PVC diamètre 150 mm, longueur 400 m*
  - 1329 • *Collecteur EU en PVC diamètre 200 mm, longueur 130 m*
  - 1330 • *Conduite de refoulement en PE, longueur 120 m*
  - 1331 • *Chambres de visite, 12 pièces*
  - 1332 • *STAP, 1 pièce*

1333 **Plan de financement**

1334 *Rubrique comptable dépense 71.501.36 - subventions 71.611.30*

1335  
1336 *Coût total estimé* Fr. 220'000.00  
1337 *./ participation des propriétaires* Fr. 150'000.00

---

1338  
1339 **Solde à la charge de la Commune** Fr. 70'000.00

1340 *Financé par un emprunt bancaire*

1341  
1342 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

1343 *Intérêts passifs 2 % sur Fr. 70'000.00* Fr. 1'400.00

1344 *Amortissement 4 % sur Fr. 70'000.00* Fr. 2'800.00

1345 **Total** Fr. 4'200.00

1346  
1347 **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

1348 *Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.*

1349  
1350 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***  
1351 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 70'000.- pour la mesure hors zone n° 87***  
1352 ***à la route de la Cierne. »***

1353  
1354 Le préavis de la Commission financière est le suivant.

1355  
1356 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1357 *communaux, chers collègues,*

1358  
1359 *La Commission financière a analysé le message no 12. En se fondant sur le seul aspect*  
1360 *financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »*



1361 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 12 est accepté à  
1362 l'unanimité.  
1363

---

1364  
1365 **4.09 Message no 13 – Ruisseau de Radzy – Mesures de protection – Crédit d'investissement**  
1366

1367 Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Bavaud.

1368 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
1369 *chers collègues,*  
1370

1371  
1372 **But de la dépense**

1373 *Lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2015, un montant de Fr. 11'000.- a été*  
1374 *inscrit sous la rubrique 75.314.00 pour l'étude de la zone de dangers naturels dans le secteur des*  
1375 *Rosalys.*  
1376

1377 *Pour rappel, le Canton de Fribourg impose aux communes d'assainir les zones de dangers.*  
1378

1379 *Plusieurs variantes ont été présentées et affinées durant l'année 2016.*  
1380

1381 *La section Lacs et cours d'eau du canton de Fribourg (SLCE) a validé une des nombreuses*  
1382 *variantes étudiées pour l'endiguement de ce secteur.*  
1383

1384 *La solution adéquate consiste à élargir le profil d'écoulement et à créer une digue avec des blocs*  
1385 *d'enrochement pour protéger les habitations.*  
1386

1387 **Plan de financement**

1388 *Rubrique comptable dépense 75.501.85 - subventions 75.660.65 et 75.661.65*  
1389

1390	<i>Coût total estimé</i>	<i>Fr.</i>	<i>130'000.00</i>
1391	<i>./ subventions cantonale et fédérale 67 %</i>	<i>Fr.</i>	<i>87'100.00</i>

---

1392			
1393	<b><i>Solde à la charge de la Commune</i></b>	<b><i>Fr.</i></b>	<b><i>42'900.00</i></b>
1394	<i>Financé par un emprunt bancaire</i>		

1395  
1396 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

1397	<i>Intérêts passifs</i>	<i>2 % sur Fr. 42'900.00</i>	<i>Fr.</i>	<i>858.00</i>
1398	<i>Amortissement</i>	<i>2 % sur Fr. 42'900.00</i>	<i>Fr.</i>	<i>858.00</i>
1399	<b><i>Total</i></b>		<b><i>Fr.</i></b>	<b><i>1'716.00</i></b>

1400  
1401 **Estimation des charges d'exploitation**

1402 *Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.*  
1403

1404 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***  
1405 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 42'900.- pour les mesures de protection***  
1406 ***du ruisseau de Radzy. »***  
1407

1408 Le préavis de la Commission financière est le suivant.

1409  
1410 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1411 *communaux, chers collègues,*  
1412

1413 *La Commission financière a analysé le message no 13. En se fondant sur le seul aspect*  
1414 *financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »*  
1415

1416 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 13 est accepté à  
1417 l'unanimité.  
1418

---

1419  
1420 **4.10 Message no 14 – Service des forêts – Remplacement du véhicule de type bus VW – Crédit**  
1421 **d'investissement**  
1422





1423 Mme la Présidente cède la parole à M. Gabriele Della Marianna pour la présentation du  
1424 message.

1425  
1426 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1427 chers collègues,

1428  
1429 **But de la dépense**

1430 *Actuellement, le Chef du Service des forêts utilise un bus de type VW T5 TDI datant de 2011*  
1431 *pour ses déplacements sur le territoire communal. Ce véhicule a actuellement 78'000 km.*

1432  
1433 *Après réflexion, le Conseil communal propose de transférer ce véhicule au Service des bâtiments*  
1434 *qui désire depuis plusieurs années déjà trouver un moyen de transport plus adapté à ses*  
1435 *besoins. Ce remplacement figure dans la planification des véhicules.*

1436  
1437 *Pour pallier à ce transfert, nous vous proposons l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le*  
1438 *Service des forêts. Il s'agit d'un pick-up tout-terrain équipé comme suit :*

- 1439  
1440 - boîte manuelle 4 x 4  
1441 - pont arrière  
1442 - crochet de remorquage  
1443 - porte perche

1444  
1445 *Le montant estimé pour l'acquisition de ce véhicule est de Fr. 50'000.-*

1446  
1447 **Plan de financement**

1448 *Rubrique comptable 81.506.12*

1449  
1450 **Coût total estimé à la charge de la Commune** **Fr. 50'000.00**

1451 *A la charge du budget des investissements 2017*

1452  
1453 *Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » prévu au budget de fonctionnement 2017*  
1454 *sous la rubrique 99.482.61 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.38.*

1455  
1456 *Pour information, la réserve « véhicules » inscrite au passif du bilan, sous la rubrique 282.51,*  
1457 *s'élève à Fr. 508'979.10 au 31.12.2015. Un autre prélèvement est prévu pour le remplacement*  
1458 *du véhicule du service de la voirie de type « boki » d'un montant de Fr. 240'000.- selon le*  
1459 *message no 11 présenté au Conseil général également.*

1460  
1461 *Compte tenu des prélèvements prévus, le solde de la réserve véhicule s'élèvera à Fr.*  
1462 *218'979.10.*

1463  
1464 **Estimations des charges d'exploitation dès 2018**

1465 *Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation. Il s'agit d'un remplacement.*

1466  
1467 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***  
1468 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour le remplacement du***  
1469 ***véhicule du Service des forêts. »***

1470  
1471 Mme Meyer demande le préavis de la Commission financière.

1472  
1473 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1474 communaux, chers collègues,

1475  
1476 *La Commission financière a analysé le message no 14. En se fondant sur le seul aspect*  
1477 *financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »*

1478  
1479 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 14 est accepté à  
1480 l'unanimité.

1481  
1482  
1483 **4.11 Message no 15 – Route de la Saira – Réfection – Crédit d'investissement**

1484



1485 Mme la Présidente cède à nouveau la parole à M. Della Marianna.

1486  
1487 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1488 chers collègues,

1489  
1490 **But de la dépense**

1491 Dans le cadre de la convention du programme d'entretien des forêts protectrices, plusieurs  
1492 tronçons de routes forestières doivent être réfectionnés.

1493  
1494 Pour la période 2017-2018, un entretien est planifié sur la route de la Saira.

1495  
1496 Le 1<sup>er</sup> tronçon, d'une longueur de 685 m, est situé entre les ski-lifts de Corbetta et de la Cierne.

1497  
1498 Cet investissement a été planifié en collaboration avec les services cantonaux qui le  
1499 subventionnent à hauteur de 60 %.

1500  
1501 Un 2<sup>ème</sup> tronçon, d'une longueur de 600 m, est déjà planifié dès 2018.

1502  
1503 **Plan de financement**

1504 Rubrique comptable dépense 81.501.20 – subvention cantonale 81.661.30

1505  
1506 Coût total estimé Fr. 100'000.00  
1507 ./ subvention 60 % Fr. 60'000.00

---

1508  
1509 **Solde à la charge de la Commune** Fr. 40'000.00  
1510 Financé par un emprunt bancaire

1511  
1512 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

1513 Intérêts passifs 2 % sur Fr. 40'000.00 Fr. 800.00  
1514 Amortissement 4 % sur Fr. 40'000.00 Fr. 1'600.00  
1515 **Total** Fr. 2'400.00

1516  
1517 **Estimations des charges d'exploitation dès 2018**  
1518 Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

1519  
1520 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
1521 **l'engagement de ce crédit d'investissement de Fr. 40'000.- pour la réfection de la route de**  
1522 **la Saira. »**

1523  
1524 Voici le préavis de la Commission financière.

1525  
1526 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1527 communaux, chers collègues,

1528  
1529 La Commission financière a analysé le message no 15. En se fondant sur le seul aspect  
1530 financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité. »

1531  
1532 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 15 est accepté à  
1533 l'unanimité.

1534  
1535  
1536 **4.12 Message no 16 – Médecine dentaire scolaire – Règlement et barème relatifs à la**  
1537 **participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**

1538  
1539 Mme la Présidente cède la parole à Mme Christine Genoud pour la présentation du message.

1540  
1541 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1542 chers collègues,

1543  
1544 **Objectifs de l'adoption du règlement**

1545 Le règlement communal relatif aux soins dentaires scolaires date de 1995. Ne répondant pas aux  
1546 exigences de la législation en vigueur, il doit être abrogé et remplacé. Pour entrer en vigueur, le



1547 *nouveau règlement et le barème devront être approuvés par la Direction de la santé et des*  
1548 *affaires sociales.*

1549 *Un groupe de travail a élaboré ces documents, avec la collaboration du Service dentaire scolaire.*  
1550 *Ils ont fait l'objet d'un examen préalable par le Service de la santé publique et ont été approuvés*  
1551 *par le Conseil communal.*

1552  
1553 **Pratique actuelle**

1554 *Selon le règlement appliqué depuis 1995, la Commune offre le contrôle dentaire scolaire à tous*  
1555 *les élèves durant leur scolarité obligatoire. De plus, la Commune subventionne les soins*  
1556 *orthodontiques sur demande des parents, selon une échelle définie par ledit règlement.*

1557  
1558 **Exigences imposées par la loi**

1559 *La Loi sur la médecine dentaire scolaire prévoit que la Commune participe aux coûts des*  
1560 *contrôles et des soins en faveur des élèves domiciliés sur son territoire et dont les parents se*  
1561 *trouvent dans une situation économique modeste. La Commune peut, si elle le souhaite,*  
1562 *participer aux coûts des traitements orthodontiques.*

1563  
1564 **Nouvelle pratique proposée**

1565 *Le projet de règlement prévoit de répondre à la loi en subventionnant les contrôles et les soins*  
1566 *dentaires des enfants dont les parents se trouvent dans une situation économique modeste,*  
1567 *selon le barème annexé, lequel tient compte du revenu et de la fortune imposables.*

1568  
1569 *La Commune n'offrira plus le contrôle. Celui-ci sera subventionné aux mêmes conditions que les*  
1570 *soins.*

1571  
1572 *La Commune ne subventionnera plus les traitements orthodontiques.*

1573  
1574 **Incidences financières**

1575 *Il est difficile d'évaluer la charge financière que représentera la participation aux coûts des*  
1576 *traitements dentaires scolaires telle que prévue. On ne connaît en effet pas le nombre d'élèves*  
1577 *qui aura besoin de soins et s'ils sont au bénéfice d'une assurance.*

1578  
1579 *Toutefois, il est estimé que les dépenses qui n'auront plus lieu d'être pour les contrôles*  
1580 *actuellement offerts et pour les subventions sur les soins orthodontiques permettront de*  
1581 *compenser les coûts de prise en charge des traitements.*

1582  
1583 *Les contrôles dentaires passeront de Fr. 25.-, tarif inchangé depuis une vingtaine d'années, à Fr.*  
1584 *30.-. Ils seront facturés par les dentistes à la Commune, qui les règlera et refacturera*  
1585 *intégralement aux parents les montants dus. Charge à eux de déposer ensuite une demande de*  
1586 *subvention. Les soins seront facturés directement aux parents, par les dentistes.*

1587  
1588 *Pour information, les contrôles dentaires organisés par le Cycle d'orientation de la Veveyse sont*  
1589 *assurés par la cabine dentaire mobile du Service dentaire scolaire cantonal. La facturation pour*  
1590 *les élèves domiciliés à Châtel-St-Denis, ainsi que les demandes de subvention, se dérouleront*  
1591 *selon le même fonctionnement.*

1592  
1593 *Il est à noter que les contrôles dentaires des élèves de 1H à 8H sont organisés auprès des*  
1594 *dentistes scolaires, à savoir les Docteurs Suzanne Thoma, Jean-Christophe Butty et Philip*  
1595 *Cantin, selon une convention passée entre eux et le Conseil communal.*

1596  
1597 *Mme Christine Genoud précise que la charge de travail pour cette tâche sera faible, car le*  
1598 *procédé de facturation se fera sur la base de la facturation des frais scolaires.*

1599  
1600 *La pratique était jusqu'ici généreuse, certes, mais pas équitable envers certaines familles. Il faut*  
1601 *savoir qu'après investigation menée par notre administratrice des écoles, Mme Florence Veri, à*  
1602 *ce jour, seule la commune de Corpataux-Magnedens offre encore le contrôle. Cette commune*  
1603 *ayant fusionné avec ses voisines, le règlement sera également revu et la pratique devrait*  
1604 *s'éteindre.*

1605  
1606 *Si des économies doivent être faites par la Commune, le Service de la santé et des affaires*  
1607 *sociales recommande de mieux cibler les personnes pour lesquelles une aide financière*  
1608 *communale est indispensable. C'est aussi ce que demande la loi.*

1609



1610 *Est-ce qu'offrir le contrôle à tout le monde, même à ceux qui n'en ont pas besoin, est vraiment*  
1611 *judicieux ? Je préférerais que l'argent économisé sur les contrôles serve à payer une partie des*  
1612 *soins. Le but n'est pas de récupérer de l'argent, mais bien de viser un certain équilibre.*

1613  
1614 *Les contrôles dentaires scolaires en 2017 coûteraient, s'ils étaient pris en charge par la*  
1615 *Commune et que tous les élèves 1H à 11H y prendraient part :*

- 1616
- 1617 • 660 élèves 1H à 8H x Fr. 30.- = Fr. 19'800.-
- 1618
- 1619 • 208 élèves du CO domiciliés à Châtel-St-Denis/Les Paccots x Fr. 75.85 : Fr. 15'776.80
- 1620
- 1621 • Coût estimé pour l'année 2017 selon les effectifs prévisibles : Fr. 35'576.80
- 1622

1623 *Ceci est bien le montant maximal, c'est-à-dire si tous les élèves font le contrôle. Il ressort qu'une*  
1624 *partie des élèves 1H à 11H sont suivis par leur dentiste de famille et ont été exemptés du*  
1625 *contrôle dentaire scolaire.*

1626  
1627 *A titre comparatif, les coûts pour l'année 2015 se sont élevés à Fr. 18'450.-*

1628  
1629 *Dans le cas où le Conseil général décidait de maintenir la gratuité du contrôle dentaire scolaire*  
1630 *pour tous les élèves 1H à 11H et selon un calcul estimatif au prorata des comptes 2015, il semble*  
1631 *raisonnable de prévoir au budget 2017 la somme de Fr. 19'000.-.*

1632  
1633 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général de valider le***  
1634 ***Règlement et le barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements***  
1635 ***dentaires scolaires tels que proposés. »***

1636  
1637 M<sup>me</sup> la Présidente remercie M<sup>me</sup> Genoud et passe la parole à M<sup>me</sup> Anne-Lise Chaperon pour le  
1638 préavis de la Commission financière.

1639  
1640 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1641 *communaux, chers collègues,*

1642  
1643 *La Commission financière a analysé votre message. En se fondant sur le seul aspect financier,*  
1644 *elle donne un préavis favorable à la majorité. »*

1645  
1646 M. Jérôme Volery souhaite intervenir.

1647  
1648 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1649 *communaux, chers collègues,*

1650  
1651 *Ceci est une intervention au nom du groupe PDC.*

1652  
1653 *En premier lieu, le groupe tient à relever le travail consciencieux effectué par le Conseil*  
1654 *communal pour élaborer un nouveau règlement communal au sujet de la médecine dentaire*  
1655 *scolaire.*

1656  
1657 *Cependant, le groupe souhaite apporter un amendement sur l'art. 3. En effet, le Conseil*  
1658 *communal a décidé de ne plus offrir le contrôle. Le groupe PDC a conscience du geste octroyé*  
1659 *par la Commune depuis plusieurs années. Elle demande donc au Conseil, dans un souci*  
1660 *préventif, de continuer à payer le contrôle à tout enfant scolarisé en nos lieux de la 1H à la 8H. Il*  
1661 *est important que nos jeunes soient sensibilisés à l'importance de l'hygiène et des soins*  
1662 *dentaires. L'abrogation de cette offre n'engendra qu'une économie minime.*

1663  
1664 *Merci de m'avoir écouté. »*

1665  
1666 M<sup>me</sup> Genoud répond à l'intervention de M. Volery : *« Vous pensez que les enfants, si le contrôle*  
1667 *n'est plus offert, n'iront plus le faire ? C'est impossible, puisque le contrôle est obligatoire ainsi*  
1668 *que la prophylaxie dentaire. Si les enfants ne font pas le contrôle, les parents doivent fournir une*  
1669 *attestation. »*

1670



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 1671 M. Volery rajoute : « Certains arrivent à contourner le contrôle, malgré l'obligation de le faire.  
1672 Pour moi, il faut garder l'importance donnée à ce contrôle et ne pas revenir en arrière. »  
1673  
1674 Mme Meyer donne ensuite la parole à M. Patrice Schneuwly.  
1675  
1676 « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et  
1677 Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,  
1678  
1679 Ceci est une demande au nom du groupe UDC-PAI.  
1680  
1681 Dans le message no 16, nous avons pris connaissance du règlement relatif aux soins dentaires  
1682 obligatoires dans notre commune.  
1683  
1684 Dans la pratique actuelle, la commune offre le contrôle dentaire à tous les élèves durant la scolarité  
1685 obligatoire. Les soins orthodontiques sont éventuellement subventionnés.  
1686  
1687 Selon les informations de la commune, les indications du budget relèvent que les frais relatifs à  
1688 ce contrôle obligatoire s'élèvent à environ Fr. 20'000.- par année.  
1689  
1690 Les négociations des autorités communales avec les dentistes de Châtel-St-Denis devraient se  
1691 chiffrer à Fr. 30.- par élève, ce qui démontre que nos membres du Conseil communal sont de fins  
1692 négociateurs.  
1693  
1694 Le budget qui vient de nous être présenté prévoit un budget de 39 millions avec une perte  
1695 d'environ Fr. 380'000.-. L'augmentation de la perte serait alors de 0.06.  
1696  
1697 La réflexion est : pouvons-nous maintenir au budget un montant de Fr. 20'000.- pour la santé de  
1698 nos citoyens ? Quand nous voyons certains autres investissements, nous supposons et sommes  
1699 convaincus que oui.  
1700  
1701 Par conséquent, nous demandons de prévoir une modification du règlement proposé au message  
1702 no 16, l'article 3 alinéa 1, comme suit:  
1703  
1704 La Commune offre le contrôle dentaire scolaire à tous les élèves résidant sur son  
1705 territoire durant leur scolarité obligatoire, par les dentistes scolaires.  
1706  
1707 Les articles 3 alinéa 2 et l'article 4 conservent toute leur teneur.  
1708  
1709 Si notre demande devait être acceptée, il appartiendrait à la commune de communiquer ce geste  
1710 de générosité de la part de nos autorités à la population.  
1711  
1712 Je vous remercie de votre attention. »  
1713  
1714 Mme Christine Genoud y répond : « Si vous souhaitez prendre en charge tous les contrôles, c'est  
1715 un choix. Je préférerais utiliser cet argent pour d'autres choses, plutôt que de le donner à des  
1716 familles qui n'en ont pas besoin. Le système que l'on vous propose me paraissait beaucoup plus  
1717 juste pour tout le monde. »  
1718  
1719 Mme Nicole Tille souhaiterait également intervenir.  
1720  
1721 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
1722 communaux, chers collègues,  
1723  
1724 Ceci est une intervention au nom du groupe UO/PS.  
1725  
1726 Le message no 16 propose une modification du règlement communal relatif aux soins dentaires.  
1727 La pratique actuelle offre la gratuité du contrôle dentaire scolaire à tous les élèves durant leur  
1728 scolarité obligatoire. Sur demande des parents, la Commune peut participer aux coûts des  
1729 traitements orthodontiques.  
1730  
1731 La nouvelle pratique propose de renoncer à la gratuité sauf pour les familles à revenus  
1732 modestes, selon un barème annexé au message no 16. Les traitements orthodontiques ne seront  
1733 plus subventionnés.



- 1734  
1735 *Le groupe UO/PS souhaite souligner que les autorités ont un devoir moral de veiller à la*  
1736 *prévention et à la santé de ses citoyen-ne-s, dans ce cas précis, la prophylaxie dentaire auprès*  
1737 *des enfants.*  
1738  
1739 *Ce devoir implique évidemment un investissement financier à imputer aux charges.*  
1740  
1741 *Concrètement, le contrôle concerne les élèves des classes 1H et 8H (24 classes primaires et 7*  
1742 *classes enfantines) ainsi que les élèves châtelois du secondaire dans les classes 9H et 11 H. Le*  
1743 *contrôle dentaire annuel coûte Fr. 30.- par enfant et par an selon une convention passée entre la*  
1744 *Commune et les dentistes scolaires, à savoir les Drs Suzanne Thoma, Jean-Christophe Butty et*  
1745 *Philip Cantin.*  
1746  
1747 *Selon un calcul estimatif sur la base des comptes 2015, la facture s'élèverait à environ Fr.*  
1748 *20'000.-/l'an.*  
1749  
1750 *Sur un budget de fonctionnement 2017 de Fr. 7'893'630.- pour l'Enseignement et la formation,*  
1751 *cela représente une proportion de 0.25 %. Sur le total des charges de la Commune, cela*  
1752 *représente 0.5 pour mille.*  
1753  
1754 *Cet investissement minime en regard du total des charges est à considérer comme un*  
1755 *investissement pour la santé de nos enfants et donc de nos futures citoyennes et futurs citoyens.*  
1756 *De plus, il ne faut pas négliger de prendre en considération les coûts qu'engendreront la*  
1757 *refacturation et l'envoi des frais du contrôle dentaire. Bien évidemment difficiles à estimer, ces*  
1758 *coûts ne doivent pas être oubliés dans cette prise de décision vu que le processus ne fait pas*  
1759 *partie du courant normal du service administratif.*  
1760  
1761 *Pour les raisons précitées, le groupe UO/PS propose une nouvelle formulation de l'article 3 du*  
1762 *Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, à*  
1763 *savoir :*  
1764  
1765 **Article 3 Contrôles et traitements conservateurs**  
1766 *Alinéa 1 Les coûts des contrôles sont pris en charge par la Commune.*  
1767 *Alinéa 2 Les coûts des traitements conservateurs font l'objet d'une aide financière,*  
1768 *conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».*  
1769  
1770 *Je vous remercie de votre attention. »*  
1771  
1772 Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme la Présidente explique qu'elle fera d'abord voter le  
1773 règlement tel que proposé par le Conseil communal puis la proposition des groupes politiques,  
1774 c'est-à-dire la prise en charge du contrôle dentaire.  
1775  
1776 Au vote, le message 16 proposé par le Conseil communal est refusé à la majorité (39 contre, 6  
1777 pour et 1 abstention).  
1778  
1779 La proposition de modifier le règlement avec la prise en charge du contrôle dentaire par la  
1780 Commune est acceptée à la majorité (41 pour et 5 contre).  
1781  
1782 Suite à cette décision, Mme Meyer informe que le texte du règlement sera adapté de la manière  
1783 suivante :  
1784  
1785 **Article 3 Contrôles et traitements conservateurs**  
1786 <sup>1</sup> Les coûts des contrôles sont pris en charge par la Commune.  
1787 <sup>2</sup> Les coûts des traitements conservateurs font l'objet d'une aide financière, conformément au  
1788 tableau annexé « Barème de réduction ».  
1789  
1790 **Article 5 Application**  
1791 Les parents ont la possibilité de solliciter la subvention communale. Pour ce faire, ils doivent  
1792 présenter au Service des finances communales :  
1793 - la facture-des soins, datée de six mois au plus  
1794 - la prise de position de l'assurance maladie  
1795 - le dernier avis de taxation fiscale



1796  
1797  
1798  
1799  
1800  
1801  
1802  
1803  
1804  
1805  
1806  
1807  
1808  
1809  
1810  
1811  
1812  
1813  
1814  
1815  
1816  
1817  
1818  
1819  
1820  
1821  
1822  
1823  
1824  
1825  
1826  
1827  
1828  
1829  
1830  
1831  
1832  
1833  
1834  
1835  
1836  
1837  
1838  
1839  
1840  
1841  
1842  
1843  
1844  
1845  
1846  
1847  
1848  
1849  
1850  
1851  
1852  
1853  
1854  
1855  
1856  
1857

**5. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2017**

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Charles Ducrot avant de faire voter les budgets 2017.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,

*Suite aux décisions du CG, nous avons une modification du budget de fonctionnement, soit la suppression du point 46.433.00, participation des parents aux soins dentaires, pour Fr. 19'000.-, ce qui modifie les revenus qui vont s'élever à Fr. 39'359'960.- contre des charges inchangées s'élevant à Fr. 39'762'950.-, soit un nouveau déficit qui s'élève à Fr. 402'990.-.*

*En ce qui concerne le budget d'investissements, nous devons le revoir : suppression du 34.501.10 Stade du Lussy-terrain synthétique pour Fr. 1'500'000.-, du 34.503.80 Stade du Lussy-nouveau bâtiment Fr. 1'000'000.- qui étaient en intention et du 34.509.10 Stade du Lussy-étude bâtiment/terrain synthétique pour Fr. 120'000.-.*

*Avec ces modifications, nous arrivons donc à un total de dépenses de Fr. 19'544'200.- et à un excédent de charges de Fr. 3'986'510.-.*

*Pour rappel, si le CC vous propose dans le courant de l'année 2017 un nouveau montant pour des études, voire même un crédit d'investissement, nous avons la possibilité de modifier le budget d'investissements pendant l'année.*

*Merci de votre attention. »*

Mme la Présidente remercie M. Ducrot et cède ensuite la parole à Mme Annelise Chaperon pour le préavis définitif de la Commission financière.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

*La Commission financière a analysé les budgets de fonctionnement et des investissements 2017. Elle tient à faire les remarques suivantes :*

*La Commission financière constate que le degré d'autofinancement continue de baisser, soit 31,90 % en 2017 par rapport à 39,3 % en 2016.*

*La Commission financière a pris note que malgré des demandes budgétaires initiales revues à la baisse, l'équilibre du budget de fonctionnement n'a pas pu être atteint. Le budget est déficitaire de Fr. 383'990.- ce qui représente un taux de 1,11 %. Selon la loi sur les communes, le budget devrait être équilibré. Néanmoins, les charges dépassant les revenus de moins de 5 %, une hausse d'impôt n'est pas nécessaire.*

*La Commission financière demande un strict respect du budget par une maîtrise rigoureuse des charges.*

*Elle constate une hausse de 20 % du traitement et jetons du CC. Si les nouveaux salaires des membres de l'exécutif sont peut-être proportionnés par rapport à la charge de travail et d'engagement représentés, elle est très surprise de la façon de procéder choisie par le CC. Une information préalable à la Commission financière et une adaptation progressive sur la période législative aurait été plus adaptée.*

*La Commission financière constate que la centrale de chauffe continue de coûter chaque année. Elle a pris note que le contrat actuel portait jusqu'en 2043. Elle souhaite que le CC étudie les mesures pouvant être prises pour parvenir à l'équilibre, dont une éventuelle renégociation de ce contrat. Elle a demandé au CC de calculer le seuil de rentabilité par rapport à la puissance produite-délivrée-vendue et quelles sont les projections en rapport aux futurs raccordements des immeubles de Montmoirin, entre autres.*



1858 *La Commission financière remercie le CC ainsi que les chefs de départements et en particulier la*  
1859 *Cheffe du Service des finances, Mme Chantal Vasta, pour l'établissement rigoureux du budget*  
1860 *2017 et les explications fournies lors de la séance du 21 novembre 2016.*

1861  
1862 *Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavis favorablement le budget de*  
1863 *fonctionnement et des investissements 2017. »*

1864  
1865 *Personne n'ayant de remarques ou de questions, Mme la Présidente passe au vote. Le budget*  
1866 *de fonctionnement et des investissements 2017 est accepté à la majorité (45 pour et 1 contre).*  
1867

---

1868  
1869 **6. Message no 17 – Marvinpac SA – Cession d'un droit d'emption et d'un droit de préemption**  
1870 **à MVP Immobilier SA**

1871  
1872 *Mme la Présidente passe la parole à M. Jérôme Allaman pour la présentation du message.*

1873  
1874 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
1875 *chers collègues,*

1876  
1877 *Lors de sa séance du 2 février 2012, le Conseil général acceptait l'achat de 31'668 m<sup>2</sup> issus de*  
1878 *l'art. RF 6818, ainsi que l'équipement de la zone afin de permettre l'implantation de la société*  
1879 *Marvinpac SA. La nouvelle parcelle ainsi constituée a été enregistrée au Registre foncier en tant*  
1880 *qu'art. RF 6975.*

1881  
1882 *Le législatif avait également accepté la mise à disposition de 25'249 m<sup>2</sup> de l'art. RF 6975 pour*  
1883 *l'activité de Marvinpac SA, ceci sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent d'une*  
1884 *durée de 10 ans. Un droit d'emption incessible avait été inscrit à charge de cet immeuble afin de*  
1885 *garantir l'obligation de vendre la surface de 25'249m<sup>2</sup> à Marvinpac SA, au prix de CHF*  
1886 *4'544'820.-, au plus tard le 31 mai 2022.*

1887  
1888 *Pour les 6'419 m<sup>2</sup> restants, un droit de préemption a été concédé à la société Marvinpac SA pour*  
1889 *une durée de 25 ans, soit jusqu'au 31 mai 2037. Ce droit a comme objectif de permettre à*  
1890 *Marvinpac SA de développer son activité sur la parcelle concernée.*

1891  
1892 *Courant 2016, dans le cadre d'une réorganisation de la société, une nouvelle entité MVP*  
1893 *Immobilier SA a été constituée. Dès lors, c'est cette nouvelle entité qui devient propriétaire des*  
1894 *immeubles de la société Marvinpac SA.*

1895  
1896 *Me Sébastien Schneuwly de l'Etude Kaelin Murith Schneuwly Peiry a adressé une demande au*  
1897 *Conseil communal afin que ce dernier signe un consentement de cession des droits d'emption et*  
1898 *de préemption à la nouvelle entité. Selon Me Schneuwly, comme il ne s'agissait que d'un simple*  
1899 *transfert organisationnel, la signature de ce consentement devait permettre le transfert.*

1900  
1901 *Le Conseil communal a accepté de signer le consentement en prenant soin d'y mentionner que*  
1902 *« cette cession intervient pour garantir le développement du site de la société Marvinpac SA*  
1903 *présent sur la Commune, respectivement pour son agrandissement sur les parcelles*  
1904 *concernées. » Cette mention garantit en effet que la volonté de la Commune exprimée lors de la*  
1905 *séance du Conseil général du 2 février 2012 soit respectée. MVP Immobilier SA ne pourra donc*  
1906 *pas faire valoir son droit de préemption dans un but de spéculation.*

1907  
1908 *Me Schneuwly a recontacté le Conseil communal pour lui indiquer que le Registre foncier avait*  
1909 *refusé l'acte préparé par ses soins en précisant que, d'un point de vue juridique, la cession du*  
1910 *droit d'emption et celle du droit de préemption devaient formellement être approuvées par le*  
1911 *Conseil général.*

1912  
1913 *En résumé, il s'agit aujourd'hui d'accepter que le droit d'emption qualifié d'incessible accordé à*  
1914 *Marvinpac SA soit transformé en droit d'emption cessible, puis cédé à MVP Immobilier SA. Une*  
1915 *fois cédé, ce droit d'emption cessible sera à nouveau transformé en droit d'emption incessible.*

1916  
1917 *Il s'agit également de valider la cession du droit de préemption accordé à Marvinpac SA en*  
1918 *faveur de MVP Immobilier SA.*  
1919





1920 *Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour transformer*  
1921 *le droit d'emption incessible accordé à Marvinpac SA en droit d'emption cessible et de le*  
1922 *céder ensuite à MVP Immobilier. Il sollicite également votre autorisation pour céder le droit*  
1923 *de préemption accordé à Marvinpac SA en faveur de MVP Immobilier SA. »*

1924  
1925 Mme la Présidente le remercie et précise que le préavis de la Commission financière n'est pas  
1926 requis puisqu'il n'y a aucune incidence financière.

1927  
1928 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 17 est accepté à  
1929 la majorité (42 pour et 4 contre).

1930

1931

---

1932 **7. Election à la présidence 2017-2018**

1933  
1934 Mme la Présidence passe la parole à Mme Sarah Colliard pour la présentation du candidat UDC-  
1935 PAI à la présidence du CG 2017-2018.

1936  
1937 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1938 *communaux, chers collègues,*

1939  
1940 *Le groupe UDC-PAI présente M. Rodolphe Genoud à la présidence du Conseil général pour*  
1941 *l'année 2017-2018. »*

1942  
1943 Aucune remarque n'étant formulée, M. Rodolphe Genoud est élu Président par acclamation.  
1944 Mme la Présidente le félicite chaleureusement.

1945

1946

---

1947 **8. Election à la vice-présidence 2017-2018**

1948  
1949 Mme la Présidence passe la parole à M. Denis Rohrbasser pour la présentation du candidat PLR  
1950 à la vice-présidence du CG 2017-2018.

1951  
1952 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1953 *communaux, chers collègues,*

1954  
1955 *Le groupe PLR propose M. Danyel Jamain au poste de Vice-Président du Conseil général pour*  
1956 *l'année 2017-2018. »*

1957  
1958 Aucune remarque n'étant formulée, M. Danyel Jamain est élu Vice-Président par acclamation.  
1959 Mme la Présidente le félicite chaleureusement.

1960

1961

---

1962 **9. Choix du jour des séances du Conseil général**

1963  
1964 Suite à la demande d'un membre de la presse, Mme la Présidente propose de changer le jour de  
1965 la semaine du Conseil général et de déplacer la séance au mercredi.

1966  
1967 Avant de passer au vote, elle demande s'il y a des remarques.

1968  
1969 M. Marc Vuichard souhaite intervenir.

1970  
1971 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1972 *communaux, chers collègues,*

1973  
1974 *Ceci est une intervention au nom du groupe PDC, sous forme de prise de position, relative à la*  
1975 *question du changement de jour des séances du CG.*

1976  
1977 *Le groupe PDC est défavorable au changement de jour des séances du CG souhaité par l'éditeur*  
1978 *du Messenger dans son courrier du 10 février adressé au Secrétariat communal, pour les raisons*  
1979 *suivantes :*

1980  
1981 - *Le groupe PDC ne voit pas la raison d'entrer en matière à ce sujet. En effet, pourquoi*



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 1982                    *devrions-nous nous laisser dicter une partie de notre organisation interne par un organe de*  
1983                    *presse, même le plus local d'entre eux ? Quelle suite donnerait-on aux éventuelles*  
1984                    *réquisitions similaires d'autres journaux ou médias ?*  
1985                    - *L'éditeur du Messenger met en avant les délais de rédaction et d'impression. Nous estimons*  
1986                    *qu'il n'appartient pas à la Commune le devoir de s'adapter dans le but de faciliter leur propre*  
1987                    *organisation. Par notre prise de position sur cette demande nous n'excluons pas tout type*  
1988                    *d'arrangement administratif. Mais un arrangement, pour être recevable, doit être profitable*  
1989                    *aux 2 parties. Or, dans ce cas, mis à part de nombreux chamboulements dans l'organisation*  
1990                    *de l'administration communale, nous ne voyons pas l'avantage que la Commune pourrait en*  
1991                    *retirer.*  
1992                    - *L'éditeur du Messenger fait également référence à sa volonté de communiquer les comptes*  
1993                    *rendus des séances au plus vite. Notre groupe ne pense pas que la population puisse*  
1994                    *légitimement se sentir lésée d'en prendre connaissance une semaine après.*  
1995  
1996                    *Pour ces raisons, le groupe PDC s'oppose au changement du jour des séances du CG et*  
1997                    *propose de le maintenir aux jeudis.*  
1998  
1999                    *Merci de votre attention. »*  
2000  
2001                    M. Patrice Schneuwly a également une remarque.  
2002  
2003                    *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2004                    *communaux, chers collègues,*  
2005  
2006                    *Il s'agit d'une intervention à titre personnelle.*  
2007  
2008                    *J'ai constaté, en lisant la Gruyère, qu'on pouvait lire pratiquement tout le contenu de la séance du*  
2009                    *CG de ce jour.*  
2010  
2011                    *Le seul journal local, Le Messenger, pour lequel on appelle ça des feuilles de choux, a*  
2012                    *pratiquement une semaine de retard pour informer la population locale.*  
2013  
2014                    *Même si, au départ, on ne voyait pas la raison de modifier le soir de notre CG pour favoriser le*  
2015                    *journaliste, on trouve maintenant presque indécent de ne pas le faire vis-à-vis de la population*  
2016                    *locale et qu'elle ait au moins les informations en même temps que les autres.*  
2017  
2018                    *A mon avis, on devrait aussi faire un effort, contrairement à ce qui est relevé par le groupe*  
2019                    *PDC. »*  
2020  
2021                    Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Roland Mesot.  
2022  
2023                    *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2024                    *communaux, chers collègues,*  
2025  
2026                    *Suite à l'intervention du groupe PDC, ceci en est une personnelle.*  
2027  
2028                    *L'argument mentionné est le chamboulement pour l'administration communale. J'aimerais savoir*  
2029                    *si cet argument est valable et si le fait de déplacer la séance du jeudi au mercredi représente*  
2030                    *réellement un chamboulement pour l'administration.*  
2031  
2032                    *Si c'est le cas, je pourrais comprendre qu'on ne le fasse pas. Si ce n'est pas le cas, à titre*  
2033                    *personnel, je peux soutenir le passage au mercredi car le jeudi, notamment en période de*  
2034                    *playoffs, on voit que tout le monde est « planté » sur son Ipad ou Iphone, donc autant la mettre*  
2035                    *au mercredi. »*  
2036  
2037                    M. le Syndic souhaite apporter une réponse.  
2038  
2039                    *« Evidemment, si la séance du CG passe au mercredi, une réorganisation devra être faite au*  
2040                    *niveau de l'administration. Vous savez aussi que Mme Annik Grand a diminué son taux d'activité*  
2041                    *et que sa remplaçante à 60 %, Mme Defferrard Crausaz, viendra notamment travailler le jeudi et*  
2042                    *vendredi, mais pas le mercredi. Ces journées seront des jours supplémentaires pour elle*  
2043                    *lorsqu'elle devra venir prendre le pv de la séance.*
-



2044 *Il faut aussi savoir que le mercredi, c'est le retour des informations du CC. Toute l'administration*  
2045 *prépare tous les documents, les courriers qui émanent des décisions prises le mardi par le CC.*

2046  
2047 *C'est vrai que l'administration est déjà bien occupée le mercredi, mais si vous décidez de*  
2048 *modifier le jour de votre séance, puisque cela vous appartient, évidemment que le CC et*  
2049 *l'administration se réorganiseront en conséquence. »*

2050  
2051 Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme la Présidente passe au vote. Après avoir demandé  
2052 les pour, contre et abstentions, M. Patrice Schneuwly, scrutateur, a demandé de recommencer le  
2053 vote car les scrutateurs n'ont pas pu compter.

2054  
2055 Mme la Présidente recommence donc le vote puis annonce que la proposition de changement de  
2056 jour du CG est acceptée par 22 voix pour, 21 contre et 3 abstentions.

2057  
2058 Après un étonnement général et la réaction de plusieurs Conseillers généraux relative à une  
2059 majorité qui ne serait pas atteinte, Mme Carine Meyer revient sur la question.

2060  
2061 Dans le même temps, M. Patrice Schneuwly rétorque que, selon le règlement du CG, c'est le  
2062 Bureau qui fixe le jour de la séance. Il demande de reprendre le point à un prochain Bureau.

2063  
2064 Parmi ce flou et pour éviter de tirer en longueur la séance, Mme la Présidente précise que le  
2065 Bureau reprendra ce point à une prochaine séance.

2066  
2067 Elle passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

2068

---

2069  
2070 **10. Divers**

2071  
2072 Mme la Présidente passe la parole aux Conseillers généraux pour les divers.

2073  
2074 Mme Elena Pilloud demande la parole.

2075  
2076 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2077 *communaux, chers collègues,*

2078  
2079 *Ceci est une remarque à titre personnel.*

2080  
2081 *Vous le savez certainement, le CO de la Veveyse est en travaux. Une fois les deux nouveaux*  
2082 *bâtiments construits, l'ancien bâtiment sera rénové. Pour ce faire, il devra être entièrement vide.*  
2083 *Il faudra donc reloger tout ce qui s'y trouve. C'est le cas notamment de la Bibliothèque publique*  
2084 *de la Veveyse où je travaille depuis 9 ans et où je suis également membre du comité de gestion.*

2085  
2086 *La Commission de bâtisse du CO propose de déménager une première fois la Bibliothèque sous*  
2087 *le Cinéma Sirius pendant deux ans, avant de la re-déplacer dans le nouveau local qui lui est*  
2088 *destiné, ceci pour permettre de loger des classes dans l'espace prévu pour la Bibliothèque. La*  
2089 *Bibliothèque s'oppose à ce double-déménagement, notamment en raison de l'éloignement du*  
2090 *site du CO, qui serait un frein à la lecture pour les élèves (ceux-ci représentent environ 10'000*  
2091 *emprunts par an), et parce que le local de la Maison des Œuvres est inadapté, tant au niveau de*  
2092 *l'accès pour les personnes à mobilité réduite qu'en raison de l'humidité qui met en danger les*  
2093 *quelques 21'295 documents de la Bibliothèque.*

2094  
2095 *La Bibliothèque a fait part de son désaccord à la Commission de bâtisse et déplore le manque de*  
2096 *considération qu'on lui témoigne. Ceci, cumulé à des lacunes de communication, nous pousse à*  
2097 *réagir plus fortement, d'où la raison de mon intervention.*

2098  
2099 *Si la Bibliothèque est bien consciente de la difficulté du problème et des concessions qu'elle doit*  
2100 *faire, il semble cependant aberrant de vouloir la déménager deux fois, alors que le faire une fois*  
2101 *sera déjà un travail gigantesque. Pourquoi ne pas la mettre directement dans le local qui lui est*  
2102 *destiné puisque celui-ci sera prêt ? Les classes à reloger peuvent l'être dans des containers, il en*  
2103 *faudra de toute façon. Les containers sont trop chers, me direz-vous. Mais pouvez-vous chiffrer*  
2104 *le coût que représentent deux déménagements, l'assainissement et la rénovation totale de la*  
2105 *salle de la Maison des Œuvres ? Sans oublier la perte éventuelle de patrimoine et de culture à*



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

2106 *cause de l'humidité (puisque certains ouvrages que possède la Bibliothèque ne sont plus édités),*  
2107 *le dommage causé aux habitants de la Veveyse, ainsi que le tort fait à l'acquisition du savoir des*  
2108 *élèves.*

2109  
2110 *Le Conseil communal étant au courant de la situation, je ne peux que la déplorer et user de la*  
2111 *parole qui m'est donnée pour informer mes collègues du Conseil général et transmettre les*  
2112 *préoccupations de citoyens châtelais.*

2113  
2114 *Je vous remercie de votre attention. »*

2115  
2116 M. Steve Grumser souhaite apporter une réponse : *« Ce soir, dans le budget de fonctionnement,*  
2117 *vous avez accepté un crédit d'étude pour le bâtiment du Cinéma Sirius. Il s'agit de la rénovation*  
2118 *afin de pallier à ces problèmes d'humidité.*

2119  
2120 *Pour le reste, nous vous répondrons plus précisément la prochaine fois. »*

2121  
2122 Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Angelo Coppolaro.

2123  
2124 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2125 *communaux, chers collègues,*

2126  
2127 *Ceci est une intervention à titre personnel.*

2128  
2129 *Habitant dans le quartier des Crêts, j'ai de plus en plus de remarques liées aux réaménagements*  
2130 *du quartier. En effet, la construction de la nouvelle école impose quelques changements qui ne*  
2131 *sont pas tous appréciés par les riverains.*

2132  
2133 *Ma première remarque concerne la sécurité liée à l'angle du parking de la piscine et la route*  
2134 *empruntée par nos concitoyens. Comme les bâches publicitaires empêchent la visibilité des*  
2135 *automobilistes, serait-il possible à titre préventif de les ôter ?*

2136  
2137 *Mon deuxième point concerne le chemin piéton, également emprunté par les riverains, entre*  
2138 *l'Univers@lle et la route du Lac Lussy. Sachant que les travaux seront suspendus durant les*  
2139 *périodes de fêtes et hivernales, serait-il envisageable de rendre ce chemin à nouveau*  
2140 *praticable ?*

2141  
2142 *Je vous remercie de votre compréhension. »*

2143  
2144 S'agissant en partie des routes, M. Daniel Maillard répond à M. Coppolaro : *« Pour les bâches,*  
2145 *nous allons voir afin qu'elles ne soient plus un problème pour la visibilité. Concernant la*  
2146 *deuxième partie de votre intervention, je ne suis pas sûr que ce soit possible, il faut qu'on*  
2147 *regarde. ».*

2148  
2149 M. Coppolaro le remercie.

2150  
2151 M. Alexandre Genoud aimerait encore intervenir.

2152  
2153 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2154 *communaux, chers collègues,*

2155  
2156 *C'est à titre personnel que je désire m'adresser à vous dans cette assemblée.*

2157  
2158 *L'intitulé de mon intervention est : Les Paccots – Bienvenu. Par ces quelques mots, je tiens à*  
2159 *remercier les promoteurs, les concepteurs et les réalisateurs du panneau Bienvenu érigé aux*  
2160 *Paccots.*

2161  
2162 *Ce message trône désormais à l'entrée de notre petite, mais fort sympathique station des*  
2163 *Paccots. Je relève l'explicité dans la simplicité que dégage cet ouvrage. Il traduit immédiatement,*  
2164 *dans l'esprit de nos hôtes, la chaleur et la richesse de notre région. L'utilisation de sobres*  
2165 *matériaux, mais nobles, constitue un subtile mariage de pierre et de bois. Cet amalgame donne*  
2166 *tout son sens au message ainsi envoyé. Certains y reconnaîtront les cimes enneigées de la*  
2167 *région, d'autres y reconnaîtront les faîtes de toit de leur maison, certains y associeront la pratique*  
2168 *du sport ou de la détente en famille, mais tous y reconnaîtront la vie et les traditions de notre*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 2169 *belle région. J'y vois la réalisation d'un projet de proximité destiné au monde entier. Chaque soir,*  
2170 *de retour au pays, à l'approche de mon nid, ce rappel me réchauffe le cœur.*
- 2171  
2172 *Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, je tiens à vous dire merci. »*
- 2173  
2174 Mme la Présidence remercie M. Genoud et passe encore la parole à M. Roland Mesot.
- 2175  
2176 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2177 *communaux, chers collègues,*
- 2178  
2179 *Je voulais juste revenir sur le vote du jour de la séance, pour lequel vous avez dit que vous*  
2180 *laisseriez le soin au Bureau d'en discuter. Je rappelle juste pour la forme, l'art. 45 de la loi sur les*  
2181 *communes : Les décisions sont prises à la majorité des voix, les abstentions, les bulletins blancs*  
2182 *et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.*
- 2183  
2184 *J'attire votre attention sur cet article afin que vous en teniez compte lors de votre discussion avec*  
2185 *le Bureau. »*
- 2186  
2187 Mme Meyer remercie M. Mesot pour cette remarque. Elle passe la parole à Mme Sarah Colliard.
- 2188  
2189 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
2190 *communaux, chers collègues,*
- 2191  
2192 *Ceci est une petite intervention personnelle concernant l'appel du jour.*
- 2193  
2194 *En effet, M. Morgan Pires a été annoncé comme absent. J'en suis très étonnée puisque cela fait*  
2195 *un certain temps qu'il avait annoncé son absence. Je me suis permise de lui envoyer un*  
2196 *message et M. Pires m'a confirmé qu'il avait envoyé un mail au Secrétariat général le*  
2197 *29.11.2016. Je suis donc encore plus étonnée qu'il n'ait pas été noté comme excusé. Je*  
2198 *demanderais de faire la correction s'il vous plaît. Merci. »*
- 2199  
2200 La correction sera faite.
- 2201  
2202 Mme la Présidente poursuit : *« Je vous informe des dates de nos prochaines séances, à savoir le*  
2203 *8 ou 9 mars 2017, le 26 ou 27 avril pour la présentation des comptes et le 21 ou 22 juin pour les*  
2204 *investissements liés au déplacement de la gare.*
- 2205  
2206 *Je vous invite également à réserver la date du 18 mars pour la sortie du Conseil général.*  
2207 *D'autres informations suivront prochainement.*
- 2208  
2209  
2210 *Un tout grand merci à Mme Annik Grand pour qui c'est la dernière séance en qualité de*  
2211 *secrétaire du CG. Je vous propose de l'applaudir et une petite intention lui sera remise ces*  
2212 *prochains jours.*
- 2213  
2214 *Je cède maintenant la parole aux membres du Conseil Communal pour d'éventuelles*  
2215 *communications. »*
- 2216  
2217 M. Gabriele Della Marianna informe le CG de ce qui suit.
- 2218  
2219 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
2220 *chers collègues,*
- 2221  
2222 *J'aimerais juste apporter une petite information au CG. Comme vous le savez, la météo n'a pas*  
2223 *été très favorable pour les chemins forestiers. En effet, il y a eu des éboulements, et en*  
2224 *particulier sur le chemin qui mène au chalet Le Supela.*
- 2225  
2226 *Le CC a dû intervenir en urgence pour limiter les dégâts et remettre en état cette route. Le coût*  
2227 *estimé était de Fr. 25'400.-. Un caisson a été posé par le Service des forêts pour stabiliser le*  
2228 *terrain. Le Service de la voirie a procédé au remblayage. Au final, la facture s'est montée à Fr.*  
2229 *26'024.25.*
- 2230  
2231



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 2231 *Je tiens à remercier la Commission financière pour son soutien ainsi que les services des forêts*  
2232 *et de la voirie pour l'efficacité. Merci »*  
2233  
2234 Pour clore cette séance, c'est M. le Syndic qui prend la parole.  
2235  
2236 « *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*  
2237  
2238 *A l'issue de cette séance du Conseil général du mois de décembre, certes chargée, je tiens tout*  
2239 *d'abord à apporter, au nom du Conseil communal, mes chaleureuses félicitations aux futurs*  
2240 *Président, Rodolphe, et Vice-Président, Danyel, pour leur élection. Je vous remercie de votre*  
2241 *engagement et votre intérêt dans cette fonction importante et suis persuadé que vous serez à la*  
2242 *hauteur de ce mandat qui vous apportera, sans aucun doute, beaucoup de satisfaction.*  
2243  
2244 *A vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je tiens à vous remercier de*  
2245 *vos confiance suite à l'approbation des budgets 2017. Ils ont été préparés avec conscience et*  
2246 *précision, en collaboration avec tous les chefs de service et de département. Pour preuve, nous*  
2247 *avons ramené la perte prévisionnelle de Fr. 1,5 million à environ Fr. 400'000.- environ lors de la*  
2248 *journée des budgets.*  
2249  
2250 *Certes, il n'y aura pas de cadeau de Noël sous le sapin du dicastère des Sports cette année;*  
2251 *mais rassurez-vous, ce terrain ne va pas devenir un champ de carottes ou de céleris. Nous*  
2252 *avons bien entendu vos différentes interventions et allons remettre l'ouvrage sur le métier dès*  
2253 *nos prochaines séances. Nous reviendrons donc tout prochainement avec une nouvelle*  
2254 *demande de crédit pour une étude globale pour le centre sportif.*  
2255  
2256 *De plus, il est nécessaire de relever que les prochains budgets vont changer considérablement*  
2257 *durant la législature avec la RIE III (fiscalité des entreprises) et la nouvelle loi sur les finances*  
2258 *communales (MCH2).*  
2259  
2260 *L'année 2016 touche à sa fin, une année résolument électorale qui a redéfini les cartes politiques*  
2261 *tant au niveau communal, cantonal ou préfectoral. Le nouveau Conseil communal est entré en*  
2262 *fonction il y a 8 mois déjà. Nous avons organisé en août une journée dite « au vert » pour définir*  
2263 *les projets et études à mener durant cette législature. Mais la frustration était là : pourquoi*  
2264 *s'arrêter à une vision quinquennale. Le Conseil communal vous remercie donc d'avoir approuver*  
2265 *le budget de fonctionnement dans lequel un montant est prévu pour définir une stratégie à long*  
2266 *terme, une vision, des objectifs et une charte qui vont permettre à cette législature et aux*  
2267 *prochaines d'avoir un fil rouge pour les guider dans leurs futures décisions.*  
2268  
2269 *Parmi les dossiers du Conseil communal, je vous transmets les informations suivantes :*  
2270  
2271 *Déplacement de la gare : la PAP est en cours de traitement auprès de l'OFT. Le permis est*  
2272 *attendu pour la fin du 1er semestre au plus tard, sachant que les quelques oppositions vont être*  
2273 *levées suite à différents accords trouvés avec les TPF ou la Commune.*  
2274  
2275 *L'extension du Home St-Joseph est quasi terminée; la rénovation du bâtiment actuel va donc*  
2276 *pouvoir démarrer en mars, suite au départ retardé des résidents du Châtelet du bâtiment du*  
2277 *RSSV.*  
2278  
2279 *Le Vicariat également arrive au terme de son relookage; les SAS vont donc retourner dans leurs*  
2280 *locaux pimpants au début 2017.*  
2281  
2282 *Le centre de renfort est en fonction depuis le début décembre; son inauguration est prévue le 27*  
2283 *janvier et je vous invite à répondre présent à cet événement. La Ville de Châtel-St-Denis peut*  
2284 *être fière d'avoir réalisé ce magnifique édifice nécessaire aux pompiers et à leur mission de lutte*  
2285 *contre les incendies.*  
2286  
2287 *Le complément du PAL, lié aux mesures compensatoires, est désormais en route pour*  
2288 *approbation auprès des services cantonaux.*  
2289  
2290 *Comme vous le constatez, la nouvelle équipe de l'exécutif n'a pas chômé depuis avril dernier. Je*  
2291 *tiens à remercier chacune et chacun de mes collègues pour leur constant engagement, leur*  
2292 *intérêt pour la chose publique, leur passion pour notre Commune, ainsi que pour leurs qualités*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 15.12.2016

- 2293 *respectives qui permet à notre Conseil d'aboutir à des décisions optimales et collégiales. MERCI*  
2294 *à vous.*  
2295  
2296 *Je profite encore de remercier tous les collaborateurs, chefs de service et chefs de département*  
2297 *pour leur travail efficace au service de la population châteloise. Ils ont aussi dû mettre les*  
2298 *bouchées doubles cette année avec la redistribution des dicastères dans anciens Conseillers et*  
2299 *l'arrivée des trois nouveaux Conseillers. Leur soutien, leurs conseils et leur professionnalisme*  
2300 *sont une aide indispensable et précieuse pour l'exécutif.*  
2301  
2302 *Au nom du Conseil communal, je vous souhaite à vous toutes et vous tous, ainsi qu'à vos*  
2303 *proches, de belles fêtes de fin d'année. Profitez de cette trêve de Noël pour vous ressourcer et*  
2304 *passer de bons moments avec vos familles et amis, tout en ayant une pensée pour ceux qui nous*  
2305 *ont quittés cette année ou ceux qui sont en souffrance.*  
2306  
2307 *Je vous adresse aussi mes meilleurs voeux de réussite pour 2017 qui s'annonce tout aussi*  
2308 *intense, motivante et pleine de projets pour la Ville de Châtel-St-Denis. »*  
2309  
2310 Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Mme la Présidente souhaite de bonnes fêtes à  
2311 tout le monde et que la nouvelle année apporte à chacun bonheur, joie et santé.  
2312  
2313 Il est 23.32 heures lorsque la Présidente clôt la séance et donne rendez-vous au CG au mercredi  
2314 ou jeudi 8 ou 9 mars 2017. Elle invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de  
2315 l'amitié dans la salle de l'Aigle.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire :

La Présidente :

Mme Annik Grand

Mme Carine Meyer